

**DONNEES ECONOMIQUES CONCERNANT LES MIGRATIONS  
DE LA MAIN D'OEUVRE VOLTAÏQUE**

**J.L. BOUTILLIER**

**C COPYRIGHT. Ministère du Travail et de  
la Fonction Publique Haute-Volta**

**- 1975 -**

**CONFIDENTIEL**

Etant donné les conditions dans lesquelles se sont déroulés les dépouillements et les analyses des diverses enquêtes menées dans le cadre de la Convention d'Etudes sur les mouvements de population en Haute-Volta, il ne nous a pas été possible de présenter dans ce rapport l'ensemble des données économiques : en effet, elles ne seront disponibles que lorsque l'ensemble des rapports "partiels" auront été publiés. En particulier, pour la présentation des systèmes socio-économiques, les données de l'enquête sur la pratique matrimoniale nous ont fait défaut. Il faut noter aussi que les résultats de la deuxième exploitation des données sur les migrations n'étaient pas tous disponibles au moment de la rédaction du présent rapport : notamment en ce qui concerne les conditions de vie des migrants sur leurs lieux de travail (emploi, salaire, épargne, etc...), il faudra se reporter au rapport de A. QUESNEL et J. VAUGELADE Démographie et Migration.

## 1 - Avant-propos

Dans l'Ouest Africain, au cours du siècle, la Haute-Volta a acquis l'équivoque réputation d'être un réservoir de main-d'oeuvre : le principal responsable en a certainement été la colonisation : "avec ses diverses formes d'exploitation, elle aura contribué plus que tout autre facteur aux déplacements massifs des Voltaïques à l'étranger : le travail forcé, le système d'exploitation des importantes concessions détenues par des sociétés privées, les grands travaux d'infrastructure entrepris par le colonisateur, l'enrôlement sous les drapeaux - principalement durant les deux guerres mondiales -, le système du "volontariat", les motivations économiques, enfin, ont provoqué une émigration massive vers presque tous les pays de l'Afrique Occidentale : Mali, Sénégal, Ghana et Côte d'Ivoire" (1). Les conditions politiques nouvelles créées par les Indépendances n'ont pas arrêté les courants migratoires : "Pendant les douze années qui se sont écoulées depuis l'Indépendance, l'émigration voltaïque ne s'est pas fondamentalement modifiée par rapport à l'histoire récente : seule la motivation économique a pris le pas sur les autres raisons d'émigrer. Et, comme par le passé, le gros des migrants continue à se diriger vers le Ghana et la Côte d'Ivoire" (2).

Du point de vue des sociétés rurales qui fournissent ces contingents de migrants, différents problèmes se posent, pour lesquels l'enquête par sondage semble pouvoir apporter des éléments de réponse. Par exemple, y a-t-il dans l'organisation socio-économique de ces sociétés des caractéristiques qui permettent d'expliquer pourquoi tant de jeunes gens délaissent villages natales et parents pour partir en migration ? Comment les économies des zones de départ supportent-elles cet exode de la partie de la population qui est justement sa main-d'oeuvre la plus active, les hommes de 15 à 35 ans ? Quelles sont les conséquences pour ces économies des transferts d'argent et de marchandises ramenés par ces migrants, produits de leur épargne, à leur retour au village ?

En guise de préambule, on évoquera brièvement le contexte socio-économique dans lequel les phénomènes migratoires ont pris naissance.

---

(1) A. Songre : L'émigration massive des Voltaïques : Réalités et effets. Revue Internationale du travail. Vol. 108. N° 2-3. Août-septembre 1973, P. 222.

(2) Ibid, p. 224.

On fait souvent référence dans la littérature africainiste à la notion "d'économie traditionnelle" : celle-ci caractériserait les sociétés africaines de l'époque pré-coloniale par trois traits principaux dont on retrouverait des traces jusqu'à aujourd'hui.

- La production est assurée par des unités sociales assez importantes correspondant à une famille étendue regroupant en son sein plusieurs familles conjugales apparentées.

- L'économie est d'auto-subsistance, c'est-à-dire que toute l'activité des unités de production est orientée vers la production de la subsistance du groupe qui vit ainsi dans un système d'autarcie (ou de quasi-autarcie) en consommant tout ce qu'il produit.

- La monnaie - "l'argent" - n'existe pas et les quelques rares échanges qui se font entre groupes se font par troc.

En fait, la société et l'économie Mossi, à la fin de la période pré-coloniale, ne possèdent aucune de ces caractéristiques. Comme on le verra avec quelques détails plus loin, la production est assurée par des unités de tailles diverses mais où prédominent, en nombre, des unités correspondant à des familles de type conjugale polygame.

Le système social et politique Mossi est complexe et hiérarchisé. Une stratification en classes qui implique une certaine exploitation économique au profit des chefferies et de certains aînés, recoupe les anciens groupements sociaux de type segmentaire divisés en patriclans (1).

Enfin, il existe une monnaie à usage quasi-universel - le cauri - qui sert aussi bien à acheter de la bière de mil sur les marchés de village qu'à financer les investissements, - achat de gros bétails et de captifs - ou les dépenses militaires - chevaux, armes, poudre - et à thésauriser. Cette "zone cauri" dépasse largement en extension dans l'Ouest africain les seuls royaumes Mossi ; d'autre part, cette zone est reliée à l'ensemble du système du commerce international de l'époque par l'or, puisque le cauri peut se convertir en or suivant des taux de change qui varient dans des proportions assez limitées. Le commerce international est principalement entre les mains de descendants de Manding venus s'installer en pays Mossi à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, les Yarsé. Ce commerce orienté aussi bien au Nord vers les ports du commerce transaharien (Mopti, Djenne, Tombouctou, Gao) que vers le Sud (Salaga, Kintampo) a attiré l'attention des voyageurs européens (aussi bien Barth en 1859 à Dori que Binger en 1885 à Salaga), par l'importance des caravanes qui y sont impliquées. Contrairement à une opinion trop largement répandue, ce ne sont pas Voulet puis Destenave et leurs tirailleurs qui, en occupant Ouagadougou et le pays Mossi à partir de septembre 1896, ont introduit l'argent ; l'argent sous forme de cauri, d'or et d'argent (les thalers de Marie Thérèse) existait depuis longtemps, mais ce sont bien eux qui y ont introduit l'argent français. Et, effectivement, dès les premières années du siècle, lorsque les autorités coloniales françaises réclameront le paiement d'un impôt en monnaie française, les Mossi n'auront-ils pas une réaction économiquement très rationnelle en partant en migration vers la Gold Coast afin, par leur travail ou leur négoce, d'obtenir les devises européennes qui leur permettront de se libérer de leur créance annuelle envers la puissance coloniale (1).

---

(1) Cf. par exemple les travaux de Delobson, Mangin, Skinner.

(1) Skinner, Africa, 1960, P. 378-379.

2 - 1 - Unité de résidence et unité de production : la zaka et l'exploitation

Dans l'organisation socio-économique des sociétés étudiées, certaines caractéristiques semblent aujourd'hui favoriser le départ en migration de plus ou moins longue durée des éléments les plus jeunes.

"L'unité de résidence d'un groupe familial est la zaka (pluriel : zaksé), ensemble de cases reliées entre elles par un mur d'enceinte" (1), comprenant en moyenne pour l'ensemble du pays Mossi 8,9 personnes, d'après l'enquête par sondage, les zaksé peuvent avoir des tailles très diverses, de 2 ou 3 personnes à parfois plus de 100 personnes. La distribution des zaksé selon leur taille suggère quelques commentaires.

Tableau 1.1. : Distribution des zaksé selon leur tailles (présents) (2)

Taille de la Zaka	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Ensemble
1 - 4	16	18	16	25	31	22
5 - 9	39	41	40	49	49	44
10 - 14	22	22	26	18	15	20
15 - 19	12	9	9	5	4	8
20 - 29	8	7	6	3	1	4
30 et plus	3	3	3	-	-	2
Total	100	100	100	100	100	100
Taille moyenne	10,7	10,1	10,1	7,6	6,9	8,9

C'est ainsi que l'on peut constater qu'il existe d'importantes différences selon les régions : au Yatenga, à Kaya et à Koudougou, les grosses zaksé,

(1) Rouamba, 1970, p. 133.

(2) La définition adoptée pour la zaka dans l'enquête ne permet pas de donner des résultats concernant l'unité de résidence pour le pays Bissa (cf. partie méthodologique à paraître).

celles de plus de 15 personnes, représentent respectivement 23, 19 et 18 % de l'ensemble des zaksé, tandis qu'elles ne représentent que 8 à 5 % de l'ensemble des zaksé pour les régions de Ouagadougou et de Koupela.

Rapportées aux effectifs de population, ces proportions prennent une signification encore plus nette :

Tableau 1.2. : Répartition de la population selon la taille des zaksé

Taille de la	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupe- la	Ensemble
1 - 4	5	5	5	9	13	7
5 - 9	25	28	26	45	46	34
10 - 14	24	25	30	27	26	27
15 - 19	19	15	15	10	9	14
20 - 29	18	16	13	7	4	11
30 et plus	9	11	11	2	2	7
Total	100	100	100	100	100	100

En effet, pour les deux régions qui s'opposent le plus dans ce domaine : au Yatenga, 46 % de la population vit dans les zaksé de plus de 15 personnes et 30 % dans des zaksé de moins de 10 personnes, tandis que dans la région de Koupela, 15 % de la population vit dans des zaksé de plus de 15 personnes et 59 % dans des zaksé de moins de 10 personnes.

Compte tenu de ce que l'on sait sur le rôle du zaksoba, chef de zaka, dans les structures socio-politiques et sur celui d'une résidence commune dans les habitudes de consommation, d'entraide et de coopération, on devine qu'il existe comme une sorte de frontière entre le Centre et le Sud où prédomine la petite zaka, et le Nord, l'Est et l'Ouest où prédomine la zaka à effectif élevé : seule une analyse où l'histoire et la sociologie se complèteraient pourrait nous aider à comprendre les différences existant de ce point de vue entre ces diverses régions du pays Mossi.

L'inégalité à l'intérieur de la société Mossi se traduit notamment dans la distribution des zaksé selon la taille. En effet, dans la formation sociale Mossi où le niveau des forces productives (technique et capital)

était et reste assez bas, la puissance d'un groupe familial se mesure à sa taille, dont dépend effectivement ses forces de production. La règle semble être que plus un chef de zaka a un titre élevé dans la hiérarchie de la société Mossi, plus grand est l'effectif de la zaka dont il est le chef

Tandis que seulement 10 % des chefs de zaka sans titre coutumier ont des zaksé d'un effectif supérieur à 20 personnes, 19 % des chefs de patrilignages - Bud Kasma et 45 % des chefs de village - Tengnaba - ont des zaksé de cette taille. A l'inverse, les petites zaksé - moins de 10 personnes - représentent 66 % des zaksé dont les chefs n'ont pas de titre coutumier, mais seulement 50 % chez les chefs de patrilignage et 28 % chez les chefs de village. Cependant, compte tenu des structures de parenté à forte orientation patriarcale et de la polygamie très répandue à tous les échelons de la société, les zaksé à effectif élevé - plus de 20 personnes - sont bien plus nombreuses, non relativement mais au moins en valeur absolue, chez les chefs de zaksé sans titre coutumier (1).

X X

X

La taille de la zaka dépend essentiellement de sa composition, En effet, la réalité de ces unités de résidence recouvre une autre réalité au niveau de la production : en effet, l'unité de résidence ne correspond pas forcément toujours à une unité de production, c'est à un groupement d'hommes et de femmes ayant l'habitude de travailler et de consommer ensemble, la culture d'un "grand champ" de mi sorgho - pukasinga - semblant le critère le plus sûr de l'existence d'une exploitation.

On peut distinguer les zaksé selon qu'elles ne comprennent qu'une exploitation à laquelle elles s'identifient et qu'on peut appeler monocellulaires et les zaksé abritant deux ou plusieurs exploitations, les zaksé pluricellulaires. Pour l'ensemble du pays Mossi, les zaksé monocellulaires représentent 88 % de l'ensemble des zaksé pluricellulaires 12 %.

Tableau 1.3. : Distribution des zaksé selon le nombre des exploitations

Nombre exploitations par zaka	Régions					Ensemble	Moyenne de taille de la zaka
	Yatenga	Kaya	Koukou	Ouaga	Koupela		
1	82	81	89	93	94	88	7,7
2	11	11	8	6	5	8	12,6
3 et plus	7	8	3	1	1	4	25,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	8,9

(1) Par contre, l'appartenance à telle ou telle catégorie socio-ethnique ne semble pas avoir d'influence nette sur la taille de la zaka.

Comme en ce qui concerne la taille de la zaka, des différences importantes apparaissent entre les régions, différences sur lesquelles on reviendra dans la suite de cet exposé.

Comme le montrent les données concernant l'effectif moyen de chacune de ces catégories de zaka, la zaka monocellulaire a un effectif moyen de 7,7 personnes et correspond à une famille conjugale monogame ou polygame. Parmi les zaksé pluricellulaires, celles comportant deux exploitations ont un effectif moyen de 12,6 personnes, celles comportant au moins trois exploitations, un effectif de 27,7 personnes ; ces zaksé regroupent en leur sein un fragment de famille étendue, segment de patrilignage :

- chef de zaka marié + fils marié (s) :
- chef de zaka marié + frère (s) de chef de zaka marié (s) :
- chef de zaka marié + fils de frère (s) de chef zaka marié (s) :

ou tout autre combinaison mettant en jeu des collatéraux liés au chef de zaka selon la ligne paternelle (fils de frère aîné décédé, etc...) ou ascendants ou collatéraux occupant une position plus ou moins marginale dans le patrilignage du chef de zaka.

Le problème de la structure de la zaka et de celle de l'exploitation met en jeu tout le fonctionnement du système socio-économique Mossi et de sa reproduction.

En fait, il semble que l'on puisse repérer une double tendance au sein du système socio-économique mossi. En premier lieu, il existe une tendance permanente à la scission de la zaka ; presque à chaque fois qu'un homme de la zaka se marie, celui-ci quitte la zaka pour construire la sienne propre et devenir ainsi chef d'exploitation et chef de zaka : ces scissions tendent à faire coïncider ces deux fonctions sur la même personne.

Mais, à cette tendance séparationniste, s'oppose une seconde tendance, rassembleuse celle-là, qui a pour effet de garder ou de regrouper auprès de certains chefs de zaka, généralement âgés et/ou occupant une certaine situation prééminente au sein d'un patrilignage (chef du Budu par exemple) certaines personnes de différents sexes et de différentes générations, par exemple, aussi bien veuves de membres décédés de patrilignage que fils de fils ayant déjà fait sécession de la zaka paternelle.

Certains auteurs semblent considérer la première tendance comme caractéristique de la société Mossi contemporaine. Cependant, une analyse plus approfondie de la littérature permet de montrer que cette tendance est très ancienne, qu'elle existait bien avant la fin de la période pré-coloniale, puisque dès la première décennie de ce siècle, Tauxier la constate : il décrit la famille Mossi comme "très décommunautarisée" (1).

Tauxier recherche "les causes de la décommunautarisation partielle de la famille Mossi" dans l'origine même des royaumes Mossi qui résulterait de la "fusion de deux éléments disparates, l'un de ces éléments semblable aux Bobo, Gourounsi, Habé, Kipirsi ..., donc profondément communautaire et patriarcal" (2), d'où ne peut venir la décommunautarisation "actuelle". L'autre élément vient du Dagomba, "1° guerriers, conquérants, 2° éleveurs de chevaux certainement et très probablement de gros et de petit bétail" (3). Les tendances à une certaine individualisation économique de la société Mossi viendraient de cet élément : "la guerre avec son pillage aussi bien que l'élevage, multiplie les biens particuliers et permet aux individus et aux ménages de sécessionner de la famille" (4). Considérer donc aujourd'hui cette tendance comme nouvelle et la conséquence de la colonisation et/ou de l'affaiblissement de la chefferie/et ou du développement des processus

(1) Tauxier, 1912, p. 542. (2) Tauxier, 1912, p. 554.

(3) *ibid.* (4) *ibid.*



migratoires serait certainement une illusion de la part de l'observateur contemporain de la société Mossi.

En fait, il semble qu'il faille rapprocher cette explication d'ordre historique de certaines caractéristiques structurelles de la Société Mossi, telles qu'elles ont été analysées par Skinner (1), après avoir d'ailleurs déjà été signalées par Tauxier et Mangin. Ces analyses concernent essentiellement les rapports père/fils. Soulignant comment dans cette société "la figure du père - associée à des formes sociales "résolument patrilinéaires" (Skinner) - est la référence constante dans le cadre de la vie quotidienne". G. Balandier (2) reprend l'analyse de Skinner dans ces termes : "les hommes" célibataires ... se reconnaissent socialement semblables dans une relation de dépendance qui limite et contrôle sévèrement leur accès aux richesses et surtout aux femmes : pour tous et en tout, la puissance paternelle intervient. Skinner en rappelle la justification : "les pères Mossi croient qu'étant responsables de la naissance de leurs fils, ils ont le droit d'ordonner en ce qui concerne les biens et les services résultant de l'activité de ceux-ci". En fait, les fils travaillent collectivement au profit de l'unité familiale toute entière (ne recevant qu'une faible part du produit de leur travail à titre personnel). La subordination des jeunes ne commence à se relâcher que dès le moment où ils accèdent à l'état d'homme marié. C'est donc la répartition des femmes qui se trouve au centre des rapports et antagonismes entre générations. Skinner a observé que le père hésite longtemps avant de contribuer au mariage des fils, parce qu'il réduirait ainsi la distance sociale qui les infériorise ; en les constituant géniteurs, il commencerait à partager certains des pouvoirs et avantages inhérents à son état ... et par là même se rapprocherait de sa mort ... Cette société à dominante autoritaire/autocratique attribue à la génération aînée les moyens politiques, rituels, sociaux, de tenir la génération cadette en longue dépendance".

L'ambiguïté du rapport père/fils se cristallise en particulier à propos du fils aîné, l'héritier direct du père : celui-ci le soupçonne de vouloir sa disparition qui, seule, lui permettra d'accéder à son statut social. En le faisant élever par ses maternels jusqu'à sa puberté, en l'envoyant fonder sa propre saka dès qu'il se marie, le père cherche à réduire son influence dans son lignage. Mais si "la rivalité et l'antagonisme sont reconnus comme inhérents au rapport du père à ses fils ... d'autre part, la valorisation du patrilignage fait désirer des fils qui le reproduisent et le renforcent mutuellement ... La crainte du fils rival est génératrice d'antagonisme, mais ce dernier est contrarié par l'impératif voulant que la puissance du lignage reste la première des exigences ; elle conditionne toutes les autres formes de puissance, par le nombre des ressortissants, la capacité de production et le potentiel d'alliance" (3).

Cette suspicion du père par rapport à son fils aîné et si celui-ci meurt avant le père, envers ses fils puînés joue certainement en faveur de l'installation de ces derniers à l'extérieur de la zaka paternel dès que le père leur octroie l'indépendance économique.

Cependant, on a noté que cette tendance à l'éclatement du noyau familial père/fils dès que ceux-ci atteignent un certain âge, n'est pas la seule

(1) Skinner, 1961.

(2) G. Balandier, 1974, p. 80-90.

(3) G. Balandier, *ibid.*

à jouer au sein de la société : en effet, il semble exister une tendance que l'on pourrait appeler "patriarcale" conséquence de cette valorisation du patrilignage et qui a pour conséquence de garder à l'intérieur de la zaka du "père" un nombre maximal de collatéraux et de descendants. Cette tendance au maintien d'un gros noyau familial autour du "père" correspond à de nombreux traits dans l'idéologie mossi, en particulier au niveau des instances religieuses.

Cet antagonisme "structurel" entre père et fils se traduit notamment dans la composition des zaksé : parmi les zaksé comprenant plusieurs exploitations, pour l'ensemble de la zone étudiée, seulement 16 % des exploitations dépendantes ont à leur tête un fils du chef de zaka, tandis que 65 % des exploitations ont à leur tête un frère cadet du chef de zaka et 12 % un fils de frère du chef de zaka, cette répartition ne variant qu'assez peu selon les régions (la proportion des fils descendant jusqu'à 11 % et celle des frères montant jusqu'à 70 % dans la région de Koudougou ; la proportion des fils montant jusqu'à 19 % et celle des frères baissant jusqu'à 64 % dans la région du Yatenga) (1).

L'enquête par sondage nous apporte quelques données quantitatives sur la taille et la composition de l'exploitation selon les régions.

Tableau 1.4. : Distribution des exploitations selon la taille (Présents seulement)

Région	Taille	1-4	5-9	10-14	15-19	20 et +	Total	Taille moyenne par Région
Yatenga		21	46	21	8	4	100	8,5
Kaya		26	47	18	7	2	100	7,7
Koudougou		19	44	24	8	5	100	8,9
Ouagadougou		30	47	17	4	2	100	7,0
Koupela		34	49	13	3	1	100	6,6
Bissa		28	45	19	7	1	100	7,4
Ensemble		27	47	18	6	2	100	7,6
Taille moyenne		2,9	6,7	11,5	16,4	24,8		

Comme le montre ce tableau, la taille de l'exploitation est sensiblement moins dispersée que la taille de la zaka. Tout semble se passer comme

(1) Sur les rapports entre la composition de la zaka et les modes de transmission des biens - cf. G. Ancey, T. 2, p. 5-15.

s'il existait une dimension optimale de l'exploitation, correspondant à un certain niveau des techniques agricoles et des normes de travail et de consommation.

Comme pour la zaka, la taille de l'exploitation dépend principalement de trois données concernant son chef : l'âge, la polygamie, le statut dans la hiérarchie coutumière, ces trois données étant d'ailleurs fortement interdépendantes.

Pour les tranches d'âge les plus jeunes, c'est-à-dire jusqu'à la tranche 40-44 ans, les familles conjugales monogames ou polygames se constituent, les enfants naissent et grandissent, la taille de l'exploitation semble proportionnelle à l'âge du chef d'exploitation ; par contre, à partir de cet âge, la taille de l'exploitation apparaît comme à peu près stable avec une tendance à l'augmentation pour la catégorie la plus âgée - plus de 60 ans.

Tableau 1.5. : Age du chef d'exploitation et taille de l'exploitation

Taille de l'exploitation	Age du chef d'exploitation								Ensemble
	-de 30	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 et +	
1 - 5	58	52	44	35	33	33	32	32	37
6 - 10	31	35	41	44	47	45	46	40	42
11 - 15	9	9	12	16	15	15	14	18	15
15 et plus	3	4	3	6	5	7	8	10	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Taille moyenne de l'exploitation	5,8	6,3	6,7	7,9	7,8	7,7	8,0	8,6	7,6
Répartition des chefs d'exploitation	6	8	11	11	16	13	10	25	100

En fait, les plus grosses exploitations sont soit celles dont les chefs sont fortement polygames, soit celles qui sont de composition complexe, c'est-à-dire regroupant plusieurs familles conjugales.

Le rapprochement des données concernant les pratiques de polygamie montrent comment c'est le nombre d'épouses qui, par le potentiel de reproduction qu'elles représentent, est un des principaux facteurs conditionnant la taille de l'exploitation.

Tableau 1.6. : Polygamie selon l'âge.

Age	% célibataires	% monogames	% polygames	Nombre moyen de femmes	
				par polygame	par homme marié
0 - 19	99	1	1	2	1,0
20 - 29	74	18	7	2,1	1,1
30 - 39	28	34	38	2,2	1,3
40 - 49	6	32	62	2,4	1,6
50 - 59	2	30	68	2,6	1,8
60 - 69	1	29	70	2,6	1,8
70 et +	1	30	69	2,6	1,8
TOTAL	70	15	15	2,4	1,5

Le taux de polygamie augmente jusqu'à la tranche d'âge 50-59 ans, pour ne plus baisser ensuite : c'est en effet le plus souvent après 50 ans que les hommes qui peuvent prétendre bénéficier d'un rang élevé dans la hiérarchie coutumière des clans et des chefferies atteignent à cette situation ; comme selon les pratiques matrimoniales, ce sont les chefs et les aînés qui ont un certain droit sur la répartition et l'attribution des épouses, il est normal que ce soit l'âge où le taux de polygamie atteigne son niveau supérieur.

Tableau 1.7. : Situation matrimoniale du chef d'exploitation et taille de l'exploitation

Taille de l'exploitation	Situation matrimoniale				
	Célibataire	Monogame	Polygame		
			2 épouses	3 épouses	4 épouses et +
1 - 5	75	51	18	3	-
6 - 10	20	41	57	38	21
11 - 15	5	7	18	40	36
15 et +	-	1	7	19	43
Ensemble	100	100	100	100	100

...

G. Ancey a démontré comment certains statuts sociaux comme celui de chef favorisait l'accumulation des épouses : "La chefferie de village permet, à âge égal, de doubler son nombre d'épouses. La chefferie de zaka de gagner à peine 1,5 %. La chefferie de simple exploitation n'assure au contraire aucun privilège, sauf peut-être pour les frères cadets. Tous les autres individus connaissent un retard par rapport à ce que leur âge pourrait leur laisser escompter" (1).

Le rôle de ceux qui ont un statut social élevé se traduit par le taux élevé de polygamie de ces derniers :

Tableau 1.8. : Polygamie et statut social

Statut social	Nombre d'épouses						Total
	0	1	2	3	4	5 et +	
Sans titre coutumier	9	48	28	11	3	1	100
Chef de patrilignage	10	34	28	18	7	3	100
Chef de village	3	29	23	17	9	19	100

L'inégalité existant au sein de la société rossi se retrouve donc aussi au niveau de l'exploitation : ceux qui ont un statut élevé dans la hiérarchie sociale bénéficient d'une main d'oeuvre beaucoup plus abondante que les hommes du commun.

Tableau 1.9. Statut social et taille de l'exploitation

Effectif de l'exploitation	Statut du chef de l'exploitation			Ensemble
	Sans titre coutumier	Chef de quartier ou de Pudu	Chef de village	
1 - 4	40	30	13	38
5 - 10	42	40	31	40
11 - 15	13	16	25	15
16 et +	5	14	41	7
Ensemble	100	100	100	100

(1) G. ANCEY, T. II, p. 20-21.

Voici comment se répartissent les exploitations selon le nombre d'aides familiaux masculins. Pour l'ensemble de la zone étudiée, 44 % des exploitations ne disposent d'aucun aide-familial masculin, 29 % d'un seul aide-familial et 27 % de deux ou plus. Cette distribution ne tient pas compte de la très importante part de la main d'oeuvre des femmes aux travaux agricoles, mais elle permet de confirmer la relative inégalité entre différents types d'exploitations et selon les régions. Certaines exploitations (chefs, notables) disposant d'une main d'oeuvre relativement importante, tandis que la grande majorité des exploitations dépend presque exclusivement de la force de travail des seuls chefs d'exploitation.

Tableau 1.10. : Nombre moyen d'aides-familiaux agricoles de sexe masculin par chef d'exploitation.

Nombre d'aides familiaux	Région					Total
	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	
0	37	42	44	49	46	44
1	31	29	30	28	29	29
2	20	16	15	14	14	15
3 et +	12	13	9	9	11	12
Total	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen d'aides familiaux	1.2	1.2	1.1	0.9	1.0	1.1

— Au niveau de la main d'oeuvre de l'exploitation, le caractère géroneocratique des sociétés concernées joue un rôle évident, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 1.11. : Distribution des exploitations selon l'âge de leur chef et leur effectif en hommes actifs.

	Age									Ensemble
	- de 35	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	+ 70	
CE Seul	58	55	53	49	40	37	33	26	28	44
+ 1 AF	23	27	30	27	30	31	33	34	27	29
+ 2 AF	12	11	10	17	18	20	17	18	19	15
+ 3 AF	4	7	7	7	12	12	17	22	26	12
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen d'AF	0,6	0,8	0,8	1,0	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7	1,1

Jusqu'à l'âge le plus avancé, le nombre d'aides familiaux dont peut disposer l'exploitant en moyenne augmente régulièrement, presque triplant de 35 à 70 ans. Certes, la forte polygamie permet aux hommes même assez âgés d'augmenter le nombre de leurs enfants, mais surtout il existe aussi au sein du système socio-économique des mécanismes ayant pour but de redistribuer une partie de la descendance du patriclan au profit de certains de ses aînés. C'est ainsi que certains petits-fils sont confiés tout jeunes à une grand-mère qui se charge de leur éducation : élevés dans la zaka de leur grand-père, ils lui servent d'aides-familiaux jusqu'à ce qu'ils rejoignent la zaka de leur père où ils accèdent à leur autonomie économique en créant leur propre saka. S. Lallemand décrit ainsi ce processus : (1).

"Lorsqu'un membre du lignage, adulte, marié et père, revendique et obtient de son ascendant la séparation économique, celle-ci ne vaut que pour lui, son épouse et certains de ses enfants ; quelques uns d'entre eux, ou la plupart, seront affectés aux champs de l'aïeul. Tout se passe comme si la captation des fils de l'agnat émancipé devait constituer un frein à l'atomisation des liens économiques entre consanguins de la concession ; elle apparaît comme une sorte de mécanisme compensateur, permettant à l'unité prééminente de type traditionnel, celle du vieux chef, de regagner des forces vives par l'adjonction d'individus appartenant à la troisième génération familiale, après que certains producteurs de la seconde l'aient momentanément, par leurs départs successifs, contrainte à se rétrécir".

(1) S. Lallemand, p. 190.

Exploitation simple et exploitation complexe.

Une exploitation est dite "simple" lorsqu'elle correspond à un "ménage" mono ou polygame ; une exploitation est dite "complexe" lorsqu'elle comprend en plus du ménage du chef d'exploitation, celui ou ceux de parents proches du chef d'exploitation, le plus souvent fils et/ou frère de ce dernier.

Le tableau suivant donne la répartition des types d'exploitations selon sa composition et selon les régions.

Tableau 1.12. : Répartition des exploitations selon le type.

Type d'exploitation	Simple % taille moyenne	Fils marié % taille moyenne	Frère marié % taille moyenne	Fils + Frères mariés % taille moyenne	Total % taille moyenne
Yatenga	78 7,0	11 11,8	9 14,2	2 17,4	100 8,5
Kaya	80 6,5	9 11,4	10 12,9	1 17,0	100 7,7
Koudougou	84 7,7	8 14,3	8 15,6	-	100 8,9
Ouagadougou	87 6,3	8 10,4	4 11,6	1 20,1	100 7,0
Koupela	84 5,7	8 10,4	7 11,3	1 12,7	100 6,6
Bissa	82 6,5	7 11,3	10 11,5	1 14,5	100 7,4
Ensemble	83 6,6	8 11,4	8 12,9	1 16,8	100 7,6

Comme pour la composition des zaksé pluri-cellulaires, la composition des exploitations complexes met en évidence les différences entre les rapports frère-frère et fils-père : alors que, comme il est normal, les fils sont beaucoup plus nombreux que les frères dans l'exploitation du père, dès qu'ils se marient, les fils vont dans leur grande majorité fonder leurs propres exploitations : demeurent dans l'exploitation à peu près autant de frères mariés que de fils mariés (0.11 fils et 0.10 frères).

...



Tableau 1.13. : Composition moyenne de l'exploitation

Hommes				Femmes			
Lien avec CE	P	Abs. en mig.	T	Lien avec CE	P	Abs. en mig.	T
!Chef d'exploitation	0,97	0,03	1,0	!Epouses de CE	1,54	0,01	1,55
!dont mariés	0,87	0,02	0,89				
!Fils	1,87	0,42	2,29	!Filles	1,38	0,01	1,39
!dont mariés	0,11	0,07	0,18	!Epouses de fils	10,16	0,07	0,23
!Petit-fils	0,13	0,04	0,17	!Filles de fils	10,09	0,03	0,12
!dont mariés	-	-	-	!Filles de fils de frère	10,01	0,01	0,02
!Frères	0,38	0,26	0,64	!Soeurs	10,10	-	0,10
!dont mariés	0,10	0,09	0,19	!Epouses de frère	10,15	0,09	0,24
!Fils de frère	0,28	0,13	0,41	!Filles de frère	10,16	0,04	0,20
!dont mariés	0,02	0,02	0,04	!Epouses de fils de frère	10,02	0,01	0,03
!Ascendant	0,03	-	0,03	!Ascendante	10,22	-	0,22
!dont mariés	0,02	-	0,02	!Veuve de fils et de frère	10,05	-	0,05
!Autres et NF	0,01	0,04	0,05	!Pughila	10,01	-	0,01
	-	0,01	0,01				
!Total	3,67	0,92	4,59	!Total	13,89	0,27	4,16
!dont mariés	1,12	0,21	1,33	!dont mariés	1,87	0,19	

Comme le montre le détail de la composition moyenne de l'exploitation, une très forte proportion des frères et des fils mariés des chefs d'exploitations sont absents en migration de travail : 48 % des frères mariés, 38 % des fils mariés, la presque totalité des absents l'étant avec leurs épouses. Dans ces conditions, pour ces derniers, on est en droit de se demander si leur rattachement à l'exploitation de leur frère aîné ou de leur père n'est pas assez formel ; il est probable que s'ils restent en migration, leur rattachement à l'exploitation de leur parent demeurera encore un certain temps ;

au contraire, s'ils rentrent plus ou moins définitivement au village, ils n'accepteront pas longtemps leur dépendance dans des exploitations dont ils ne sont pas les chefs.

## 2 - 2 - Organisation socio-économique et migrations

L'accession à l'indépendance économique est probablement un problème clé par rapport aux processus migratoires. En effet, comme le montrent les données concernant les départs en migration, ce sont principalement des aides-familiaux, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas autonomes au point de vue économique, qui fournissent le plus gros contingent de migrants. D'autre part, on sait qu'une grande partie de la littérature sociologique souligne comme caractéristique des structures sociales Mossi et comme cause probable des migrations, la longue domination des cadets par les aînés : ces derniers tendraient à garder le plus tard possible le contrôle du travail des cadets en retardant leur mariage et leur accession à l'autonomie économique. C'est en réaction contre ces formes d'aliénation que les jeunes se détermineraient à partir en migration et ainsi à reprendre à leur compte le contrôle de leur propre force de travail.

x

x

x

Dans le cadre des structures sociales traditionnelles, l'accession à l'autonomie économique peut se réaliser en une ou plusieurs étapes, selon les circonstances qui l'entourent.

Cas n° 1 et 2. Lorsqu'un homme, habitant et travaillant comme aide-familial dans la zaka et l'exploitation d'un "père" ou d'un "frère" aîné, arrive à un certain âge, par exemple 40 ans, son chef de zaka peut lui accorder son indépendance économique en le libérant du travail sur son champ "pukasinga" et en lui accordant le droit de cultiver des terres son patrilignage. Deux possibilités s'offrent au nouveau chef d'exploitation : ou bien, il reste habiter et vivre dans la zaka où il résidait jusqu'à présent comme aide-familial ; c'est ce qu'on appelle le cas 1, qui correspond à 26 % des exploitants ; ou bien, il va, soit immédiatement, soit quelques mois plus tard, construire une nouvelle zaka et s'y installer en tant que chef de cette nouvelle zaka : c'est ce qu'on appelle le cas 2, qui correspond à 17 % des exploitants.

Dans le cas 1, c'est-à-dire lorsque le nouveau chef d'exploitation reste dans la zaka, à la mort du chef de zaka, il peut hériter de cette zaka : c'est le cas 1.1 qui se produit pour 17 % des exploitants ; ou bien il peut construire une nouvelle zaka, c'est le cas 1.2 qui se produit pour 9 % des exploitants.

Cas n° 3. Lorsqu'un homme, habitant et travaillant comme aide-familial dans la zaka d'un "père" (ou d'un "frère" aîné), est l'héritier prééminent de ce père (ou de ce frère) et que ce dernier vient à mourir, cet homme devient de plein droit le chef de la zaka où il vit. Il devient en même temps le chef de l'exploitation où il travaillait, jusqu'à la mort du chef de zaka, comme aide-familial. Ce cas n° 3 se produit pour 57 % des exploitants.

On peut rencontrer un autre cas dont il n'a pas été tenu compte dans cette analyse, puisqu'il n'est pas en rapport avec l'accession économique ; un aide-familial commence par construire une zaka en dehors de

celle de son "père" ou de son "frère", tout en continuant à travailler sur le champ "pu-kasinga" de ce dernier : il ne deviendra chef d'exploitation que plus tard, soit lorsque son père (ou frère) lui accorde son autonomie économique, soit à la mort de ce dernier.

Tableau 1.14. Conditions d'accession au statut de chef d'exploitation, selon les régions

Cas	Région						Ensemble	
	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouaga- dougou	Koupela	Bissa		
Chef d'exploitation sans quitter la zaka	1	28	28	28	25	20	26	26
puis C Z en quittant la zaka	1.2	10	9	11	10	6	10	9
puis C Z par héritage	1.1	18	19	17	15	14	16	17
Chef d'exploitation en quittant la zaka	2	7	12	21	22	26	10	17
Chef d'exploitation à la mort du "père"	3	65	60	51	53	54	67	57
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen d'accession à l'autonomie économique		35,3	34,2	34,1	32,3	32,3	32,1	33,4

Comme le montre le tableau précédent, le plus souvent, l'autonomie économique (CE) et l'autonomie résidentielle (CZ) sont acquises simultanément (75 % des cas) ; pour 25 % l'autonomie résidentielle suit : dans un délai inférieur à 5 ans, pour 10 % d'entre eux, de 5 à 14 ans pour 11 % et au-delà de 15 ans pour 4 %, soit en moyenne, 9,5 années après l'autonomie économique.

Globalement, les âges moyens d'accession à l'autonomie sont proches de 33 ans et demi pour l'autonomie économique et d'un peu plus de 35 ans pour l'autonomie résidentielle et le statut de chef de zaka.

La distribution des chefs d'exploitation selon l'âge auquel ils ont acquis ce statut montre qu'une forte proportion d'entre eux, près de 30 %, n'a acquis l'indépendance économique qu'après 40 ans, c'est-à-dire, très tardivement.

Tableau 1.15. : Distribution des chefs d'exploitation selon l'âge auquel ils ont acquis l'indépendance économique.

Age	15 - 24	25 - 40	+ de 40	Total
% des CE	17	55	28	100

Les conditions d'accession à l'autonomie économique agissent sur l'âge auquel a lieu cette accession. Ce sont ceux qui accèdent directement à la fois à l'autonomie économique et au statut de chef zaka, à la suite de la mort de leur "père" qui le deviennent à l'âge le plus faible : 34 ans et demi.

Ceux qui deviennent autonomes du vivant de leur "père" en quittant la zaka de ce dernier et en allant constituer leur propre exploitation et construire leur propre zaka le font à peu près au même âge que les précédents : 35 ans. Par contre, ceux qui restent dans la zaka de leur père en y créant leur propre exploitation ne deviennent chef de zaka qu'à un certain âge sensiblement avancé, en moyenne à près de 42 ans.

Selon les régions, la fréquence des conditions d'accession à l'autonomie économique détermine l'âge moyen auquel l'homme atteint l'autonomie résidentielle et le statut de chef de zaka : il est de près de 39 ans pour le Yatenga, de 37 ans et demi pour Kaya, de 35 ans et demi pour Koudougou, de près de 35 ans pour les régions de Ouagadougou, et d'un peu plus de 34 ans pour la région de Koupela. Cet âge moyen est de 35 ans et demi en pays Bissa.

Cette différence importante, environ 5 ans selon les régions, dans l'âge moyen d'accession au statut de chef de zaka est très significative : elle correspond certainement aux autres caractéristiques des systèmes socio-économiques Mossi. Les tendances "patriarcales" étant plus accentuées dans le Nord et l'Est (Yatenga, Kaya) que dans le centre, le Sud et l'Ouest (Ouagadougou, Koupela et Koudougou) où les tendances "individualistes" rendent plus faciles l'émancipation des fils qui ainsi accèdent à un âge plus jeune à l'autonomie économique et à l'autonomie résidentielle.

Le rapprochement de ces données et de celles concernant les migrations, notamment celles des hommes mariés montre que les processus migratoires ne semblent pas avoir d'impact direct sur les modes et les âges d'accession aux autonomies économiques et résidentielles. En effet, on pourrait penser que l'absence d'hommes mariés en migration a pour conséquence de les maintenir dans une dépendance, au moins formelle de leurs aînés : mais les chiffres montrent que c'est dans la région de Kaya où la proportion d'hommes mariés en migration est faible, la plus faible des six régions d'enquête, que l'âge d'accession au

statut de chef de zaka est le plus élevé après la région du Yatenga pour laquelle, au contraire, le taux d'hommes mariés en migration est le plus élevé. Dans ce domaine, ce sont les structures socio-économiques qui semblent avoir un rôle dominant.

Dans le processus que traverse le jeune homme pour arriver au statut social de chef de zaka, le mariage et l'accèsion à l'indépendance économique semblent les étapes principales, sinon toujours nécessaires, qu'il doit franchir.

Les deux tableaux suivants montrent les liaisons existant entre âge, statut matrimonial et statut socio-économique :

Tableau 1.15. : Répartition des hommes de plus de 15 ans, par âge, selon le bis. statut socio-économique

Statut	Age						Total
	15-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60 et +	
Invalide	3	4	3	1	1	5	3
AF	96	79	42	15	5	2	44
CE	0	5	16	17	12	10	9
CE et CZ	1	12	39	67	82	83	44
Total	100	100	100	100	100	100	100

Dans n'importe quelle tranche d'âge, le célibataire a presque dans tous les cas le statut d'aide-familial, tandis que le statut de chef d'exploitation et à plus forte raison celui de chef de zaka va avec celui d'homme marié.

Tableau 1.16. : Statut matrimonial et statut socio-économique selon l'âge (1)

Age	20-29			30-39			40-49			50-59			60 et +		
	C	M	T	C	M	T	C	M	T	C	M	T	C	M	T
AF	58	24	82	14	30	44	3	12	15	1	4	5	-	2	2
CE	2	3	5	1	15	16	1	16	17	-	12	12	-	11	11
CE et CZ	3	10	13	2	38	40	1	67	68	-	83	83	-	87	87
Ensemble	63	37	100	17	83	100	5	95	100	1	99	9	-	100	100

(1) Les infirmes et invalides n'ont pas été comptabilisés dans ce tableau.

La conséquence de la lente promotion sociale est l'âge moyen élevé des chefs de zaka : 52 ans ; ce qui confirme ce que l'on devine du caractère assez gérontocratique de la société Mossi.

Connaître l'ancienneté de construction du zaka et le responsable de cette construction apporte des informations complémentaires sur les structures socio-économiques des différentes régions étudiées. Parmi les nombreux facteurs qui conditionnent ces structures, on peut repérer la densité de population et la composition de la zaka, le droit foncier et les pratiques foncières, l'ancienneté et la quantité des flux migratoires.

Tableau 1.17. : Depuis combien d'années la zaka est construite (1).

	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Total
0 - 9	14	28	22	28	26	24
10 - 19	27	29	30	32	32	30
20 - 49	33	27	36	28	32	30
50 et +	26	16	12	12	10	16
	100	100	100	100	100	100

Tableau 1.18. : Parenté du chef de zaka actuel par rapport au constructeur de la zaka.

Parenté	Région					Ensemble
	Yatenga	Kaya	Foudougou	Ouagadougou	Koupela	
Lui-même	33,5	44	51,5	59	52	49
Frère aîné	11,5	11	7	6	8	9
Père	30	27,5	35,5	24	32	29
Grand-Père et ancêtres	25	17,5	6	11	8	13
Ensemble	100	100	100 0	100	100	100

(1) Comme dans le tableau 1-1 et pour les mêmes raisons, ce tableau ne tient pas compte du pays Bissa.

Ce qui apparaît en premier lieu c'est que l'âge de la zaka et la parenté du responsable de sa construction par rapport à l'occupant actuel sont des indices du caractère plus ou moins figé des terroirs, c'est-à-dire de la manière dont ils s'adaptent à la pression démographique. Cependant, les zones qui comprennent la plus faible proportion de zaka construites par l'occupant actuel, comme Koudougou et Ouagadougou, ne sont pas les zones à plus faible pression démographique ; Kaya, en effet, qui a un peuplement moins dense semble avoir des terroirs plus rigides que, par exemple, Koudougou qui est relativement beaucoup plus peuplé. D'autres facteurs, notamment de nature sociologique, entrent en compte pour expliquer ces différences. En effet, il semble qu'il faille rapprocher les deux séries de chiffres données par les tableaux précédents de certaines caractéristiques des structures socio-économiques qui ont été signalées dans la première partie de ce texte (1). C'est dans les régions septentrionales, Kaya et surtout Yatenga, qu'au niveau de l'unité domestique les structures sociales paraissent les plus fortes et les plus complexes : en moyenne la zaka a un effectif sensiblement plus élevé que dans les régions de Koudougou et de Ouagadougou, le nombre d'aides-familiaux y est aussi plus élevé, la tutelle des aînés sur les cadets y est plus longue.

x x

x

De ces diverses données concernant la structure de l'exploitation, il ressort qu'un mossi avant d'accéder au statut d'homme "à part entière", c'est-à-dire indépendant économiquement et chef de sa maisonnée - la zaka - passe par différentes étapes plus ou moins longues, selon les cas et selon les régions, qui sont le mariage, l'accession à l'indépendance économique et l'accession au statut de chef de zaka. Le passage d'une étape à l'autre implique l'intervention des aînés dont la tutelle sur les cadets est donc particulièrement longue et lourde.

Cette dépendance par rapport aux aînés qui dure en moyenne jusque vers l'âge de 35-40 ans est à l'origine pour les jeunes mossi de ce qu'on pourrait appeler une "période de latence" pendant la vingtaine d'années qui suit l'adolescence. De part son statut d'"aide-familial" d'abord célibataire, ensuite marié : il est soumis à plus de devoirs qu'il n'a de droits et il se voit partiellement exploité au niveau de sa participation aux travaux qu'il effectue au profit de l'aîné dont il dépend. C'est la période que le jeune mossi choisit pour commencer à migrer. Si son départ a pu provoquer auparavant des réactions défavorables de la part des aînés (2) la migration est aujourd'hui largement admise.

En effet, au point de vue purement économique, si ce départ représente de la force de travail en moins -un homme adulte actif- il est aussi une bouche (ou plusieurs, s'il est accompagné de son épouse et de ses enfants) de moins à nourrir mais surtout l'espoir d'une aide financière que le migrant enverra ou rapportera.

(1) cf. aussi Ancey, tome II, p. 5-15.

(2) cf. les travaux de Daniel, Kohler, Kinkler.

Au cours de cette période de latence, le jeune Mossi a le choix entre plusieurs solutions dont les implications économiques sont bien différentes. Son choix dépend d'une part de son milieu villageois et de son statut dans ce milieu, d'autre part, de ses possibilités d'insertion dans le pays d'accueil.

En effet, l'âge et les formes d'accession à l'indépendance économique qui viennent d'être décrites ne sont pas les seuls facteurs qui influent sur les intentions de migrer : en particulier, le problème d'accès à la terre peut se poser dans des termes différents selon le statut de chacun à l'intérieur du patrilignage et du village. En effet, s'il existe dans les régions les plus denses un manque caractérisé de terre, dans la plupart des régions, le problème de l'accession à la terre se pose : d'une part, entre patrilignages représentés dans un village selon les modalités de l'histoire du peuplement de ce village, il peut exister une certaine inégalité dans la répartition des terres, notamment dans celles des meilleures terres comme les terres de bas-fond ; d'autre part, à l'intérieur d'un patrilignage, la répartition des terres obéit généralement à certaines règles qui tendent à favoriser les aînés au détriment des cadets (1).

Ainsi ce sont essentiellement deux ordres de facteurs, le statut socio-économique, et les possibilités d'accession à la terre qui conditionnent le départ en migration et les modalités de celles-ci : (âge, durée, départ avec ou sans épouse). C'est ainsi, par exemple, que l'enquête sur les zones de colonisation (2) agricole dans l'ouest de la Haute-Volta a montré que selon les villages, entre 1/3 et 3/5 des migrants récemment installés étaient avant leur départ de leurs villages d'origine des aides-familiaux. Le reste des migrants pouvant être soit des cadets soit même des aînés de patrilignage dans les zones où la rareté de la terre se fait le plus sentir.

D'autre part, le tableau 1.13. du présent rapport confirme la fréquence élevée des migrants de longue durée parmi les frères et fils mariés et économiquement dépendants.

Ce sont de tels types de migrations qui résolvent au moins partiellement le problème de la rareté de la terre.

Mais les modalités de la migration dépendent aussi des conditions d'insertion du migrant dans le pays d'accueil. Au total, au cours de cette période de latence, le jeune Mossi, suivant ses dispositions, ses qualifications, les possibilités que lui offre éventuellement un réseau de parents ou d'alliés dans les pays d'accueil a le choix entre plusieurs solutions dont les implications économiques sont très différentes.

1. Soit il entreprend une ou plusieurs migrations de plus ou moins longue durée avant de revenir définitivement à son village et d'accéder au statut de chef d'exploitation et/ou de chef de zaka et suivre un destin de villageois "traditionnel" entre ses femmes et ses enfants, en accédant éventuellement, s'il y a droit, à une fonction et un titre dans la hiérarchie de la chefferie.

(1) cf. les différentes monographies de villages mossi rédigées par Kohler, Lahuc, Remy, Rouamba.

(2) G. REMY. Les migrations vers les terres neuves. Document photocopié.



2. Soit il entreprend une ou plusieurs migrations au cours desquelles dans le pays d'accueil, il se qualifie professionnellement en acquérant un emploi plus ou moins stable ou économiquement en accumulant des capitaux (maison, plantation, commerce) : dans ce cas, il se fait accompagner d'une ou de plusieurs épouses avant de s'installer plus ou moins définitivement hors du pays mossi. Ce cas 2 peut se rencontrer aussi bien dans l'Ouest de la Volta dans les zones dites de "colonisation agricole" qu'en Côte d'Ivoire et au Ghana.

D'ailleurs, comme le suggèrent notamment les travaux de G. Ancey (1), il existe une sorte d'interdépendance entre les divers types de migration ; par exemple, c'est dans la plupart des cas à la suite d'une série de migrations "de travail" en Côte d'Ivoire et grâce à l'argent qui y a été épargné qu'un jeune Mossi peut décider d'aller s'installer en zone de colonisation agricole. De même, l'installation de migrants Mossi dans ces zones ne signifie pas pour ces derniers l'arrêt des départs en migrations de travail : probablement en raison de certaines caractéristiques structurelles de la société rurale qui ont été analysées au chapitre précédent, les jeunes continuent à partir vers la Côte d'Ivoire, à peu près dans la même proportion que dans les zones de départ du pays Mossi, à partir des vieilles aires de colonisation, mais dans des proportions plus faibles à partir des aires de colonisation récente (2).

3 - 1 - Données économiques sur les zones de départ

L'agriculture est l'activité économique essentielle ; pour 100 chefs d'exploitation, seulement 9 sont déclarés ne pas être agriculteurs tandis que 69 se déclarent être exclusivement agriculteurs, 20 à la fois agriculteurs et éleveurs, 2 étant seulement éleveurs (Peul et Silmi-Mossi).

Les activités artisanales sont assez nombreuses et variées ; traditionnelles : poterie, vannerie, tissage, forge, cordonnerie, et modernes (tel que mécanique) ; ces activités sont surtout pratiquées comme activités secondaires ou de saison sèche ; elles le sont par près de 40 % des chefs d'exploitation, le tissage (et activités annexes telle que teinture) venant largement en tête (26 %) des chefs d'exploitation. La fréquence de ces activités est légèrement différente selon les régions : c'est ainsi que les traditions artisanales semblent plus vivantes dans le Yatenga et la région Kaya que dans celles de Ouagadougou et de Koupela probablement plus touchées par la consommation de produits manufacturés importés.

La vannerie, 11 % des chefs d'exploitation, est répartie à peu près également dans toutes les régions, avec toutefois une certaine prédominance dans celle de Koudougou ; la forge, 6 % des chefs d'exploitation, plus répandue dans les régions du Yatenga et du Kaya ; le travail du cuir, 3 % et la boucherie, 3 %, surtout dans les régions de Kaya et de Koupela ; la poterie, 1 %, surtout à Koupela.

Les artisanats de type moderne, réparation de bicyclettes et mobylettes, couture etc., qui occupent partiellement 10 % des chefs d'exploitation sont répartis à peu près également dans toutes les régions.

(1) G. Ancey, T. I, p. 125.

(2) G. Ancey, T. I, p. 125.

Tableau 2.1. : Activité des chefs d'exploitation.

Région	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Bissa	Ensemble
% d'artisans	49	52	39	31	39	35	41
% de commerçants	8	7	7	4	6	3	6

Les activités commerciales doivent s'analyser à différents niveaux : local, inter-régional et orienté vers l'extérieur (par rapport à la zone d'étude) (1).

Au niveau local, on rencontre le dense réseau de marchés villageois, dont la fréquence élevée -ils ont lieu tous les trois jours- et la forte fréquentation témoignent du degré de monétarisation de l'économie et aussi du rôle social de ces marchés en tant que lieu de rencontre : les paysans et artisans vendent et achètent les produits locaux, de plus, ils achètent les produits importés d'autres régions et de l'extérieur de la Haute-Volta auprès de commerçants plus ou moins spécialisés. Ces derniers ont leurs activités surtout au niveau inter-régional : environ 6 % des chefs d'exploitation ont déclaré avoir le commerce comme activité principale. Dans la société précoloniale, le commerce inter-régional et international était surtout le fait des Yarcé ; bien que cela n'ait jamais été pour eux un véritable monopole. Les Yarcé gardent aujourd'hui une place importante dans la distribution puisque la proportion de commerçants parmi eux est le double de ce qu'elle est pour l'ensemble de la population. D'autre part, il faut signaler que le rôle des Yarcé dans la diffusion de l'islam dont ils sont les plus anciens adeptes de la région : près de la moitié des marabouts sont d'origine Yarga. Au total, le nombre des marabouts représente plus de 1/5 de celui du total des commerçants. Dans la classe dirigeante des Nakombé, on trouve une proportion faible de commerçants : le commerce ayant toujours été considéré par ceux qui détiennent le pouvoir comme une activité subalterne, quitte d'ailleurs pour ceux-ci à confier des affaires aux commerçants spécialisés.

A noter aussi une très faible proportion de commerçants en pays Bissa, où les activités commerciales semblent assez réduites.

Tableau 2.2 : Répartition des commerçants selon leur principale spécialité.

Bois de chauffe	31	Quincaillerie et divers	28
Kola	15	Tissus	6
Bétail	6	Céréales	4
			100

(1) E.P. Skinner : Trade and Market among the Nossi people - 1962.

Les équipements tant non productifs que productifs (matériel agricole) sont généralement très succincts, mettant en évidence le caractère très "traditionnel" du mode de vie, et le niveau peu élevé des forces productives.

L'habitat est encore très imprégné par les normes héritées des ancêtres. Les constructions sont d'ailleurs le plus souvent assez anciennes puisque, comme on l'a noté, plus de la moitié des enclos -zaka- ont été hérités par les chefs de concessions actuels d'ascendants, pères, grands-pères, ou aïeux. La modernisation de l'habitat n'atteint encore qu'une minorité d'enclos : 75 % des enclos conservent l'habitat classique, case ronde et toit de chaume, 20 % ont au moins un bâtiment de forme rectangulaire et 5 % des enclos ont au moins une construction couverte d'un toit en tôle.

Le bâtiment de forme rectangulaire, couvert ou non de tôles est, dans certaines régions, symbole de prestige : les chefs de canton habitent presque toujours de telles maisons ; aussi n'est-ce pas surprenant de trouver ces bâtiments avec une plus grande fréquence dans les exploitations à fort effectif, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2.3. : Forme d'habitat et taille de la zaka.

Taille de la zaka	Habitat traditionnel	Maison rectangulaire	Toit en tôles	Ensemble
1 - 5	87	10	3	100
6 - 10	74	22	4	100
11 - 15	64	30	6	100
+ de 15	42	42	16	100
Ensemble	75	20	5	100

Toutefois, les différences inter-régionales importantes dans la modernisation de l'habitat mettent en évidence le fait que ces différentes populations attachent une valeur différente à ce problème de modernisation et aux modes traditionnels de construction.

Les équipements productifs sont utilisés par une faible proportion des cultivateurs : ils ne représentent d'ailleurs dans la plupart des cas qu'un capital très limité : 87 % d'entre eux ne disposent d'aucun autre équipement que les dabas et machettes de l'équipement traditionnel, 13 % possèdent un certain équipement dont 3,5 % une houe "manga". L'emploi de produits phyto-sanitaires (insecticides et fongicides) est légèrement plus répandu : 28,5 % des cultivateurs utilisent soit le garmagrain, soit le tioral, soit les deux.

Sans doute, comme le montre le tableau suivant, l'équipement productif agricole se trouve-t-il dans les grosses exploitations, c'est à dire, exploitations à effectif élevé ; toutefois, cela ne signifie pas que toutes les grosses exploitations, ni même une majorité d'entre elles, disposent d'équipement agricole important.

Tableau 2.4. : Valeur de l'équipement agricole (1) et taille de l'exploitation.

Valeur de l'équipement en Frs	Taille de l'exploitation				Total
	1 - 5	6 - 10	11 - 16	16 et +	
Moins de 1000	93	88	78	68	87
1 - 4.999 (2)	4	7	9	9	6
5.000 - 9.999	1	1	2	5	2
10.000 - 19.999	1	2	5	8	3
20.000 et +	1	2	6	10	2
Ensemble	100	100	100	100	100

D'ailleurs, la valeur de l'équipement agricole calculée par personne est probablement aussi faible dans les grosses exploitations, c'est-à-dire à relativement fort équipement, que dans les petites exploitations.

Du tableau suivant donnant la répartition de l'équipement non-agricole selon la taille de l'exploitation, il ressort que l'équipement non-agricole est bien plus répandu que l'équipement agricole : 87 % des exploitations ne disposent d'aucun équipement agricole contre seulement 50 % pour l'équipement non agricole. Bicyclettes, transistors, etc., d'ailleurs le plus souvent achetés avec le revenu des migrations de travail, sont assez répandus.

(1) L'équipement comptabilisé dans ce tableau ne comprend ni les houes manuelles (daba) ni les machettes que l'on retrouve dans toutes les exploitations. Il comprend le cheptel de trait mais le cheptel de rente (ovins, caprins, bovins) ni les volailles.

(2) Dans cette catégorie, se retrouvent surtout les exploitations disposant d'un âne, utilisé, soit pour le transport, soit pour la traction de la "houe asine".

Tableau 2.5. : Valeur de l'équipement non-agricole et taille de l'exploitation.

Valeur de l'équipement en Frs	Taille de l'exploitation				Total
	1 - 5	6 - 10	11 - 15	16 et +	
Moins de 1000	65	46	34	18	50
1 - 4.999	13	20	21	18	17
5.000 - 9.999	17	23	25	26	21
10.000 - 19.999	3	7	10	12	6
20.000 et +	2	4	10	26	6
Ensemble	100	100	100	100	100

Le tableau suivant révèle que calculée par personne, la valeur de l'équipement non-agricole est aussi faible dans les grosses exploitations que dans les exploitations à faible affectif.

Tableau 2.6. : Taille de l'exploitation et valeur de l'équipement non-agricole (par personne).

Valeur de l'équipement en Frs	Taille de l'exploitation				Ensemble
	1 - 5	4 - 9	10 - 19	20 et +	
Moins de 1000	68	51	33	24	50
100 - 499	0	11	30	30	14
500 - 999	5	15	21	14	14
1.000 - 1.999	10	17	7	23	13
+ de 2.000	17	6	7	8	9
Ensemble	100	100	100	100	100

Les équipements non-agricoles représentent une certaine "modernisation" des habitudes de vie, aussi n'est-ce pas surprenant de les trouver surtout chez ceux qui ont vécu une partie de leur existence en milieu "non coutumier" : c'est ainsi que les pensionnés qui ne représentent que 2 % du nombre des exploitants représentent 10 % des chefs d'exploitation disposant de plus de 20.000 F de biens d'équipement non-agricole.

### 3 - 2 - Migration et économie des zones de départ

L'impact des migrations sur l'économie des zones de départ est différent selon les différents types de migrations, saisonnières, de durée moyenne, définitives, ou semi-définitives.

Les migrations saisonnières (1), de courte ou de moyenne durée impliquant des hommes jeunes, célibataires (ou mariés qui n'emmènent pas avec eux leurs épouses) ont comme conséquence une certaine désorganisation de la production au niveau de l'exploitation :

- le rôle des femmes dans l'agriculture, déjà important, est encore renforcé par l'absence de leurs frères et maris partis en migration :

- le rôle des membres de l'exploitation classifiés d'"inactifs" dans les nomenclatures démographiques, enfants et personnes âgées des deux sexes est lui aussi renforcé par la raréfaction de la main d'oeuvre "active".

Les enquêtes de temps de travaux de G. Ancey (t. 2 p. 75) ont montré que sur les 680 heures de travail nécessitées annuellement sur un hectare de terre cultivée, 37 % étaient fournis par les hommes, 47 % l'étaient par les femmes et 16 par les "inactifs", garçons et filles de moins de 12 ans.

- les structures de travail collectif (exemple des Sissoaga) (2) dont on sait qu'elles jouent un rôle d'appoint non négligeable à certaines périodes du calendrier agricole sont affaiblies : en effet, en l'absence d'une partie de la main d'oeuvre masculine, les membres restant de l'exploitation ont beaucoup de travail sur les champs de l'exploitation et le chef de l'exploitation ne voit pas volontiers sa main-d'oeuvre aller aider d'autres chefs d'exploitation, même s'il peut profiter éventuellement de la réciprocité de l'entraide.

Compte tenu de l'amplification des phénomènes de migrations de travail entre 1961 et 1973 qui affecte surtout, d'une part la population masculine, d'autre part, les classes d'âge de 20 à 40 ans, la structure de la population en 1973 est sensiblement différente de ce qu'elle était en 1961 : notamment le rapport entre main d'oeuvre masculine, main d'oeuvre féminine

(1) Les migrations saisonnières qui sont souvent faites pendant la saison sèche n'ont qu'une faible influence sur la production : d'autre part, l'enquête sur les migrations a montré qu'elles ne représentaient qu'environ 10 % de l'ensemble des départs.

(2) cf. Kohler, 1971, ch. 3.

active le reste de la population inactive s'est nettement détérioré.

Pour 100 hommes adultes actifs, on trouvait :

en 1961

113 femmes, 183 enfants et 21 vieillards, soit au total 317 personnes.

en 1973

132 femmes, 216 enfants et 26 vieillards, soit au total 374 personnes.

Entre ces deux dates, la proportion des femmes dans la population active est passée de 54 à 57 %.

En d'autres termes, le rapport entre population active et population inactive est en constante diminution en raison des migrations ; le pays peu à peu tend à se vider de sa force de travail, pour certaines zones, ce phénomène est encore plus sensible que pour d'autres : il peut se mesurer par la proportion d'hommes absents en migration.

	15 - 44 ans	15 - 59 ans
Yatenga	43 %	33 %
Kaya	28 %	24 %
Koudougou	49 %	42 %
Ouadougou	36 %	29 %
Koupela	31 %	26 %
Bissa	39 %	35 %
Ensemble	37 %	32 %

Les conséquences de ces faits sur la production sont nombreuses : en premier lieu, comme la main d'oeuvre restante doit être utilisée au plus juste, l'essentiel du travail agricole est consacré aux champs de mil-sorgho qui fournissent l'essentiel de la subsistance du groupe, au détriment des productions secondaires provenant des cultures annexes (légumes et divers). En second lieu, certaines productions artisanales, aussi bien celles pratiquées par les hommes que celles pratiquées par les femmes diminuent ; c'est ainsi que beaucoup d'hommes jeunes partis en migration à la période où ils apprennent le tissage et y consacrent normalement une part relativement importante de leur temps, ne savent plus ou ne pratiquent plus le tissage ; et cela aux bénéfices des tissus d'importation (1).

Enfin, la désorganisation des structures de production au sein de l'exploitation se traduit par une modification des rapports de superficie cultivée entre, d'une part, le "pukasinga" grand champ sur lequel travaillent tous les membres, hommes et femmes de l'exploitation et dont la production sert à la consommation du groupe et les beolse, parcelles cultivées à titre personnel par certains des membres de l'exploitation (hommes et femmes). Dans les régions à migration élevée comme Kougoudou, la superficie des beolse cultivées par des femmes atteint une proportion des superficies totales nettement plus élevée qu'ailleurs(2).

(1) les difficultés que les migrations causent à l'économie domestique sont reconnues par les "vieux" qui s'en plaignent parfois. Skinner, Africa, p. 384  
(2) Ancey, T.2.

Seules des enquêtes de budget de famille comme celles réalisées par G. Ancey, dans l'Ouest Mossi peuvent faire connaître le niveau de vie d'une population et partant mesurer l'impact des migrations sur la production et la consommation. L'enquête par sondage réalisée auprès des exploitations a seulement permis d'apporter des éléments sur la nature de certains revenus et de certaines dépenses de l'exploitation.

Le faible niveau des forces productives au niveau des exploitations peut se mesurer à la capacité qu'elles ont de produire suffisamment de céréales (mil, sorgho, maïs) pour la consommation des groupements familiaux correspondants.

Tableau 2.7. : Degré d'autosuffisance en céréales des exploitations selon les régions.

Récolte suffisante	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Bissa	Total
OUI	13 %	36 %	30 %	46 %	54 %	59 %	41 %
NON	87 %	64 %	70 %	54 %	46 %	41 %	59 %

Ce tableau montre qu'il existe de grandes différences dans le degré d'autosuffisance en céréales selon les régions.

Les principaux facteurs qui peuvent influencer la production en céréales semblent en première analyse le climat et en particulier la pluviométrie et la force de travail. Les migrations qui se traduisent notamment par l'absence d'un grand nombre d'hommes jeunes n'ont-elles pas comme conséquence la désorganisation de la production dans les zones de départ. Mais évidemment ces deux variables, pluviométrie et taux de migration ne sont pas indépendantes l'une de l'autre : un fort déficit pluviométrique pendant une saison des pluies peut provoquer de nouveaux flux de départ en migration pour l'année où les récoltes s'annoncent mauvaises.

Les données de la pluviométrie (1) montrent effectivement que ce sont les régions à pluviométries moyennes les plus faibles, ou à déficits pluviométriques les plus élevés pour l'année précédant l'enquête (1971-72). Yatenga et région de Kaya -qui ont une proportion faible d'exploitations ayant une récolte suffisante, tandis que celles qui ont la pluviométrie moyenne la plus élevée- Koupela et pays Bissa- ont une proportion plus forte d'exploitations ayant une récolte suffisante.

(1) MARCHAL, 1974, P. 18-19.



De leur côté, les données concernant les migrations montrent que ce sont le Yatenga et la région de Koudougou qui ont les plus hauts taux de migration et qui sont aussi les régions où le degré d'autosuffisance est le plus faible.

La région du Yatenga est celle pour laquelle la pluviométrie moyenne est la plus basse et celle qui a les plus forts taux de migration, aussi est-elle celle qui a l'économie la plus désorganisée. Seulement 13 % des exploitations produisent assez de céréales pour leur propre consommation.

X

X X

Parfois ce sont les mêmes cultivateurs qui vendent du mil-sorgho, après la récolte et qui en achètent au moment de la soudure, souvent parce qu'un besoin pressant d'argent les a forcés à vendre bon marché une partie de leurs récoltes, quitte à racheter beaucoup plus cher le grain nécessaire à la soudure. Il est fréquent aussi que des cultivateurs vendent (ou achètent) du sorgho rouge destiné à la fabrication de la bière de mil afin d'acheter (ou vendre) du sorgho blanc destiné à l'alimentation humaine. Le tableau suivant donne la répartition des exploitations vendeuses et/ou acheteuses de mil-sorgho pour l'année agricole 1971-72 sur l'ensemble de la zone étudiée.

Tableau 2.8. : Répartition des exploitations selon leurs positions vendeuses et/ou acheteuses de céréales.

ACHAT	Vente		TOTAL
	Oui	Non	
Oui	15	44	59
Non	17	24	41
Total	32	68	100

Au total, ce sont 59 % des exploitations qui ont recours à l'achat de céréales au cours de l'année, contre seulement 32 % des exploitations qui en vendent ; 15 % des exploitations vendent et achètent des céréales au cours de la même année.

X

X X

Les conséquences des migrations de longue durée, semi-définitives ou définitives d'hommes généralement avec épouses et enfants, sont d'un tout autre ordre que celles des migrations de courte durée ; elles se constatent au niveau de l'organisation des villages et de leurs terroirs.

L'analyse géographique des migrations (1) a montré la correspondance existant entre densité de population d'une part et processus migratoires d'autre part. Si les densités élevées entraînent une série de conséquences dans les rapports homme-terre : occupation complète des surfaces cultivables, raccourcissement des jachères au détriment de la fertilité, "détérioration du système foncier qui atteint, en premier lieu, les hommes jeunes qui veulent fonder de nouvelles exploitations". Si cette rareté relative des terres (2) ne peut être considérée comme la cause directe des départs en migration, elle crée, certainement un milieu très favorable à ces départs. Différentes preuves sont données de ce fait par les résultats de l'enquête par sondage.

En premier lieu, la superposition des cartes 4, 5 et 7 du rapport de Y. Marchal, l'une concernant "les hommes mariés" en migration de travail et l'autre concernant la "densité de population rurale" montre bien que ce sont les zones les plus peuplées comprenant des densités de plus de 75 hab. au km<sup>2</sup> de Ouahigouya, Yako, Koudougou, Tenkodogo qui fournissent non seulement la plus forte proportion de migrants mais aussi la plus forte proportion de migrants mariés.

Les départs en migration de ces hommes mariés, généralement jeunes semblent bien liés comme il vient d'être suggéré, aux problèmes posés par l'évolution des terroirs et plus généralement celle des systèmes socio-économiques des zones de départ.

En effet, comme le révèlent les données concernant les migrations, ces migrants mariés partent dans une proportion très élevée avec leurs épouses et une partie (ou la totalité) de leurs enfants.

Le processus migratoire dans lequel il s'engage ainsi est généralement celui de la migration de longue durée, semi-définitive au définitive.

Pour l'aplupart, ils rentrent dans cette catégorie d'hommes jeunes qui s'ils restaient au pays fonderaient de nouvelles exploitations puis de nouvelles zaka après avoir demandé à leurs pères, des terres du patrilignage. En quittant leurs villages pour une longue durée ou même définitivement, ils renoncent de ce fait à devenir chef d'exploitation et à créer une nouvelle zaka : ils soulagent ainsi la pression sur les terres et facilitent le présent et l'avenir foncier des communautés villageoises qu'ils quittent et donc de leurs propres parents restés au village.

Un bilan global pour toute la zone d'enquête des hommes mariés en migration à l'époque de l'enquête montre que sur environ 60 000 hommes mariés en migration, à peu près 45 000 ont leurs épouses avec eux en migration (dont 4.000 polygames) 15 000 ayant laissé leurs épouses au village. Sur ces hommes mariés en migration, 16 500 sont partis avec leurs épouses depuis moins de cinq ans ; les autres étant partis depuis longtemps, ce qui représente actuellement un flux annuel d'environ 3 à 4 000 hommes mariés partant avec leurs épouses dans des migrations dont son sait, par ailleurs, qu'ils ont une forte probabilité d'être semi-définitives ou définitives.

(1) J.Y. Marchal, Géographie des aires d'émigration en pays Mossi.

(2) cf. aussi : J.L. Boutillier, les structures foncières en Haute-Volta, Etudes voltaïques 1964.

Il est intéressant de rapprocher ce chiffre de celui qui mesure l'importance des migrations de colonisation agricole en Haute-Volta et qui porte sur environ 900 ménages par an pour ces dernières années (1).

En admettant que pour environ 9 sur 10 de ces hommes mariés partis en migration, la création d'une exploitation et ensuite celle d'une zaka auraient correspondu à leur présence dans leur village, on mesure l'importance que peut avoir ce type de migration pour un certain statu quo dans les structures agraires actuelles. Ces départs représentent une diminution significative de la pression démographique sur la terre au sein des terroirs des villages, départs dont on peut constater d'ailleurs qu'ils semblent en rapport direct avec la densité démographique de ces terroirs.

Tableau 2.9. : Migrations des hommes mariés

	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouaga-dougou	Koupela	Bissa	Ensemble
Nombre de migrants mariés en 1961	5 100	1 100	3 600	3 300	1 300	3 100	17 500
Nombre de migrants mariés en 1973	17 000	7 200	12 500	8 800	6 800	9 000	61 300
% de migrants mariés par rapport au n. d'hommes mariés en 1973	26 %	8 %	22 %	11 %	11 %	19 %	15 %
densité de population	53	23	47	39	34	40	35

D'ailleurs ces départs d'hommes mariés emmenant leurs épouses en migration est un phénomène qui s'est amplifié dans ces dernières années à un taux encore beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble des migrations : en douze ans, de 1961 à 1973, le départ d'épouses suivant leurs maris en migration a presque décuplé.

D'un point de vue plus général, l'analyse des effectifs globaux de population apporte des informations complémentaires.

(1) Remy. Les migrations internes Mossi. Conclusion doc. phot. 3 pages.

Tableau 2.10. : Bilan global de la population sur 12 ans (1)

Sexe	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité
Population en 1961	1 107 900	1 096 200	2 204 100	101
Naissances survivantes	404 300	390 300	794 600	104
Décès	174 800	188 100	362 900	93
Accroissement naturel	229 500	200 200	431 700	114
Immigrations	104 400	375 300	479 700	-
Emigrations	133 500	406 100	539 600	-
Solde migratoire	-29 100	-30 800	-59 900	94
Population en 1973	1 308 300	1 267 500	2 575 900	103
Population en migration de travail				
1961	86 400	10 100	96 500	-
1973	263 200	86 400	349 600	-
Population présente				
1961	1 021 500	1 086 100	2 107 800	94
1973	1 045 100	1 181 200	2 226 300	88
Proportion d'absents en migration de travail				
1961	7,8	0,9	4,4	-
1973	20,1	7,0	13,7	-

Ainsi, tout se passe comme si de 1961 à 1973, du point de vue des zones de départ, une très forte proportion de l'accroissement naturel - 70 % - était absorbée par l'ensemble des courants migratoires, c'est à dire "migrations agricoles externes" + migrations de travail. Ainsi on observe une quasi-stagnation de la population présente dans les zones de départ, l'augmentation globale en l'espace de douze années n'étant que d'environ 6 % pour l'ensemble de la population, 2 % pour la population masculine et 9 % pour la population féminine.

(1) Source : A. Quesnel et J. Vaugelade. Démographie et migration Tableau 2.1.

S'il s'agit de migrations temporaires, on a vu que cette tendance avait comme conséquences : une détérioration de l'appareil productif des zones de départ notamment en raison de la diminution relative de la main-d'oeuvre adulte masculine.

: une diminution temporaire de la pression sur les terres, dans la mesure où les absents, surtout justement les hommes adultes, peuvent mettre en culture les superficies correspondant d'une part à leur force de travail, d'autre part à leurs potentialités de consommation.

S'il s'agit de migrations semi-définitives ou définitives (que ce soit en migrations agricoles externes (1) ou de "travail", on peut considérer qu'elles jouent le rôle de "soupape de sûreté" tendant à absorber une partie de l'excédent de population dû à son accroissement naturel dans les régions les plus peuplées et ainsi à maintenir à peu près dans son état actuel le patrimoine foncier de la population demeurant sur place.

En regard des difficultés créés par les migrations dans les économies des zones de départ, il importe d'essayer de faire un inventaire des avantages que ces zones peuvent retirer de ces processus migratoires.

En premier lieu, on peut se référer à l'image stéréotypée que l'on se fait habituellement et qui veut que l'argent des migrations serve avant tout au paiement de l'impôt de la famille restée au village. Effectivement, l'analyse historique du développement des processus migratoires (2) a montré le rôle déterminant qu'y a joué dans ses débuts le paiement de l'impôt en monnaie française aux autorités coloniales. Mais l'impôt a eu au cours de cette période au sein des systèmes socio-économiques un impact qui dépasse le seul domaine économique : comme l'a très bien mis en lumière Skinner.

"le fait intéressant est que la politique administrative qui consiste à tenir la famille pour responsable du paiement des impôts de tous ses membres (y compris les absents) fournit un des mécanismes qui tend à prolonger le lien du migrant absent avec ses parents dans son village et sert à empêcher la croissance de cet individualisme que les gens non informés voient comme une des causes naturelles à l'origine du développement de la migration".

Le caractère équivoque de l'impôt est souligné par les "vieux" Mossi qui "remarquent que les familles qui doivent cultiver sans l'aide des hommes absents doivent souvent vendre une partie de leurs récoltes pour payer l'impôt de ces absents..." (3). Tandis que, de leur côté, les jeunes, absents, en migration, tiennent leurs aînés pour responsables du paiement de leurs impôts. (4).

(1) Rappelons qu'à l'heure actuelle ces départs représentent environ 1/3 de l'ensemble des migrations de travail.

(2) Skinner, Africa, p. 384.

(3) (4) Skinner, ibid.

D'ailleurs, d'après l'enquête par sondage, selon les déclarations des chefs d'exploitation auxquels se rattachent les migrants absents : 65 % d'entre eux ne payent pas eux-mêmes leur impôt, 27 % envoient l'argent de leur impôt, tandis que 8 % sont rayés des listes d'imposables.

L'enquête par sondage a permis de mettre en lumière l'importance des impôts dans les dépenses monétaires des exploitations. Pour l'ensemble des impôts (impôts sur les personnes, impôt sur le bétail, sur les bicyclettes, sur les armes), cela représente environ 3.000 CFA par exploitation (44 % payant un impôt de moins de 2.000 F). Cependant, les réponses aux questions posées sur l'origine de l'argent qui a servi à payer l'impôt montrent que le revenu provenant des migrations ne vient qu'en cinquième position (12 % des réponses) pour le paiement de l'impôt après la vente de produits agricoles (29 %), la vente de produits de petits élevages (caprins, ovins, 16,5 %), la vente de produits de l'artisanat (16 %) et la vente de volaille (13 %).

Comme l'ont révélé les enquêtes de G. Ancey, les revenus des migrations ont un statut particulier : toutefois, ils peuvent être réintroduits dans un certain nombre de circuits économiques où ils prennent leur place à côté d'autres sources de revenus.

D'ailleurs, les deux régions (Yatenga, Koudougou) où les taux de migrations sont les plus élevés sont justement celles où les revenus provenant des migrations contribuent le plus au paiement de l'impôt.

Tableau 2.11. : Paiement de l'impôt et revenus des migrations

Région	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Bissa	Ens.
Proportion d'exploitations payant l'impôt avec des revenus de migration	31 %	10 %	30 %	13 %	13 %	10 %	17 %
Nbre de migrants de travail absents par exploitation	1.21	0.64	1.32	0.73	0.61	1.08	0.88

Tableau 2.12. : Classement des revenus servant à payer l'impôt, selon la fréquence de citation

Classement	1	2	3	4	5
Yatenga	Migration Artisanat	Petit Élevage	Volailles	Agriculture	-
Kaya	Agriculture	Artisanat	Pt élevage	Volailles	Migration
Koudougou	Volailles	Migration	Agriculture	Pt élevage	Artisanat
Ouagadougou	Agriculture	Volailles	Pt élevage	Autres	Artisanat Migration
Koupela	Agriculture	Artisanat	Pt élevage	Migrations	Volailles
Bissa	Agriculture	Pt élevage	Migrations	Volailles	Artisanat
Ensemble	Agriculture	Artisanat Pt élevage	Volailles	Migration	

Les différences entre l'importance relative des diverses origines de l'argent qui sert à payer l'impôt permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques économiques régionales sur lesquelles on reviendra plus longuement ultérieurement.

C'est ainsi que pour la région de Yatenga, ce sont les revenus des migrations, ex-aequo avec l'artisanat, qui viennent en tête comme origine de l'argent de l'impôt, suivis par la vente de petit élevage et de volailles; l'agriculture ne fournissait qu'exceptionnellement l'argent de l'impôt. Au contraire, dans la région de Ouagadougou, la capitale représentant une forte demande de produits vivriers, ce sont les ventes de produits de l'agriculture (fruits, produits maraîchers, arachide), de volailles et de produits de petit élevage qui fournissent le principal des revenus utilisés au paiement de l'impôt.

x

x x

D'une façon plus générale, du point de vue des zones de départ, quels sont les revenus provenant des migrations et comment sont-ils utilisés ?

L'estimation des revenus migratoires se révèle assez complexe, dans la mesure où surtout ils transitent par des canaux divers et sous des formes très variées. En effet les revenus provenant du travail des migrants revenus de migration peuvent se décomposer ainsi :

- Dépenses de consommation sur les lieux de la migration de travail, pendant la période de migration
- Envois de numéraires et de marchandises pendant l'absence
- Montant du voyage de retour
- Marchandises achetées par le migrant sur les lieux de migration et ramenées au village
- Epargne ramenée au village sous forme de numéraire.

Du point de vue des zones de départ, les revenus provenant des migrations peuvent se décomposer ainsi :

1-1- argent rapporté par les migrants de retour ou les migrants en visite ;

1-2- argent envoyé par les migrants pendant leurs séjours en migration.

Pour l'année de l'enquête, le flux de migrants vers leurs villages d'origine représentent environ 28 100 retours et 20 600 visites. D'autre part, le "stock" de migrants actifs à cette époque sur les lieux de leur migration était d'environ 233 500 qui envoient en moyenne à leur famille environ 1.500 F (1).

(1) En fait, ce chiffre ne correspond pas à tous les revenus que la zone étudiée reçoit de l'extérieur : il existe certainement d'autres transferts provenant en particulier de voltaïques installés au Ghana et en Côte d'Ivoire depuis longtemps, vingt ans et plus. Ceux-ci qui ne se considèrent plus et qu'on ne peut considérer comme des "migrants" et qui ont souvent pris la nationalité des pays où ils vivent, sont pratiquement impossibles à décompter : certains -les exemples sont nombreux- s'y sont fait des situations parfois considérables, d'autres y ont créé des entreprises ou des plantations plus ou moins prospères ; leurs enfants sont nés citoyens des pays d'accueil et leurs liens avec les villages d'origine peuvent s'être distendus mais le plus souvent existent encore. Les transferts d'argent ou de marchandises qui circulent à l'occasion de ces relations sont évidemment très difficiles à saisir ; mais compte tenu de la différence de plus en plus considérable entre les niveaux de vie des pays côtiers et de la Haute-Volta, il est possible que ces transferts soient relativement importants.

A titre d'exemple, rappelons que les estimations faites pour l'année 1965 en Côte d'Ivoire des effectifs d'immigrants d'origine voltaïque sont les suivants : Population résidente, résidents en milieu rural: 110.000 dont 50.000 nés en Côte d'Ivoire.

résidents en milieu urbain : 54.000 dont 44.000 nés en Côte d'Ivoire soit au total 264.000 personnes dont 170.000 nées en Haute-Volta et 94 000 nées en Côte d'Ivoire.

Population non résidente, manoeuvres voltaïques en milieu 150.000 + 75.000 femmes et enfants les accompagnant.

(Source : Côte d'Ivoire 1965. Population, Ministère du Plan, Abidjan, 1967). Des 94.000 résidents d'origine voltaïque nés en Côte d'Ivoire, et donc citoyens ivoiriens, le plus grand nombre d'entre eux, installés dans le pays d'accueil ne peuvent plus être considérés comme "migrants".



A ces deux postes 1-1- et 1-2- comptabilisant les transferts en numéraire, il faut ajouter les postes comptabilisant les transferts en marchandises achetés par les migrants avec leurs revenus.

2-1- marchandises rapportées par les migrants de retour ou les migrants en visite.

2-2- marchandises envoyées par les migrants pendant leurs séjours en migration (1).

Le tableau suivant résume l'ensemble des données concernant l'épargne des migrations (2) :

Tableau 2-13 : Epargne globale des migrations.

Lieu de migration	Côte d'Ivoire	Ghana	Haute-Volta	Ensemble
Flux retour	25 400	2 000	700	28 100
Flux visites	15 000	1 200	1 400	17 600
retour de migration saisonnière	3 100	700	600	4 400
retour de visite de migration non saisonnière	37 300	2 500	1 500	41 300
Migrants absents.	198 900	16 400	18 200	233 500
Epargne migration saisonnière.	20 000F	11 700F	7 400F	-
Epargne par séjour de migration non saisonnière	51 700F	30 700F	22 200F	-
Lieu de dépense étranger	21 %	25 %	-	-
(Source Haute-Volta	79 %	75 %	100 %	-
(enq.stat) Localité de résidence	53 %	64 %	60 %	-
Epargne envoyée (1200 F en numéraire et 300 F en marchandises dépensées sur le lieu de migration.)	1 500F	1 500F	1 500F	1 500F
Epargne rapportée	1 990	85	38	2 113
" envoyée	300	25	27	352
" totale	2 290	110	65	2 465
(en millions de francs)				
dont dépensé à l'étranger	478	26	-	564
dont dépensé en Haute-Volta	1 812	84	65	1 961
dont dépensé au village	1 295	74	44	1 413

(1) Les enquêtes de KOHLER en 1967-68 donnent pour le poste 2-1-, 42 % de l'épargne totale et pour le poste 2-2-, 1 % de l'épargne globale (KOHLER, 1972, p. 65-66). Les enquêtes d'ANCEY en 1972-73 donnent pour les deux postes 2-1- et 2-2-, 39 % de l'épargne globale, l'enquête par sondage n'a pas tenu compte du poste 2-2.

(2) cf. A. QUESNEL et J. VAUGELADE Démographie et Migration.

Le revenu global migratoire des zones de départ s'établirait donc pour l'année d'enquête à environ 2.5 milliards de francs.

Si l'on fait l'hypothèse que la zone enquêtée fournit comme pour l'enquête 1960-61, 60 % de l'effectif des migrants voltaïques, le revenu pour l'ensemble de la Haute-Volta provenant des migrations représenterait environ 4.5 milliards de francs (1).

Les conséquences défavorables des migrations sur l'appareil productif et sur la production des zones de départ sont elles plus ou moins compensées par un accroissement de revenus provenant des migrations ? L'enquête faite auprès des exploitations sur leurs différentes sources de revenus et sur certaines dépenses permet de faire des tentatives de bilan partiel de l'économie pour les zones étudiées, et ainsi de chercher à situer la place des revenus migratoires dans l'ensemble des revenus.

Tableau 2.14. : Essai de bilan économique partiel pour les différentes régions.

Revenus moyens par exploit. (2)	Yatenga	Kaya	Koudougou	Ouagadougou	Koupela	Bissa	Ensemble
céréales	900	3 600	2 100	6 700	3 400	6 900	4 100
maraiçage	1 000	3 900	2 400	2 400	1 700	2 600	2 400
riz-coton	500	3 300	2 100	2 100	2 600	900	2 100
arachide-tabac							
élevage	9 500	7 100	6 500	3 600	3 500	5 200	5 700
artisanat (3)	2 200	2 300	1 400	700	1 600	400	1 600
total	15 100	20 200	14 200	15 500	12 800	6 000	15 900
dépenses moyennes achat mil-sorgho	6 600	3 600	2 800	1 700	1 600	1 300	2 900
impôts	3 300	3 000	3 200	2 500	2 600	2 600	2 800

(1) Il importe de rappeler ici que, du point de vue de la balance des comptes de la Haute-Volta, cette somme ne représente pas dans sa totalité un transfert de fonds venant de l'étranger ; en effet, une certaine proportion provient de revenus gagnés en Haute-Volta : c'est le cas, par exemple, des migrants en milieu urbain voltaïque. D'autre part, une partie de ces revenus est dépensée à l'étranger, notamment pour l'achat des marchandises rapportées par les migrants et pour le prix du voyage de retour.

A ce sujet, il faut aussi rappeler que la BCEAO a estimé, à partir notamment de la valeur des billets ivoiriens encaissés par son agence de Haute-Volta, à 6.7 milliards les revenus des migrants voltaïques en Côte d'Ivoire ; mais les calculs de la BCEAO, qui reposent sur certaines hypothèses concernant le commerce extérieur et les migrations tendent probablement à surestimer ce chiffre.

(2) Les résultats de l'enquête ont été corrigés d'après les résultats de l'étude des budgets économiques quotidiens (voir G. ANCEY, 1974) (cf. Partie méthodologique à paraître).

(3) y compris les consommations intermédiaires de l'ordre de 20 % de la recette artisanale.

Ce tableau n'a d'autre ambition que de donner des ordres de grandeur pour différents postes budgétaires de l'exploitation selon les régions mais il est incomplet : en particulier il n'apporte pas d'éléments sur les revenus autres que les revenus migratoires (salaires et bénéfices commerciaux, etc...)

D'autre part, il ne saurait donner une idée exacte du "niveau de vie" des populations concernées dans la mesure notamment, où il ne tient pas compte de l'auto-consommation : par exemple, il est très probable, que pour l'année de l'enquête, le niveau de vie au Yatenga a été en raison de la sécheresse, inférieur à celui de la région de Koupela, mais le déficit vivrier du Yatenga a forcé les populations à consacrer une proportion importante de leurs revenus à l'achat de céréales, quitte à vendre une partie de son cheptel et peut-être à désinvestir en capital.

La comparaison de données d'autres sources permet de situer l'économie des migrations dans un contexte plus global qui est celui de l'économie des zones de départ : (1)

Tableau 2.15 Structure des revenus monétaires dans les zones de départs

	Revenus monétaires par personnes et par an		Revenus monétaires par personne et par an	
	Enquêtes 1972-1973		Enquêtes 1963 - 1964 (3)	
	en Frs	en %	en Frs	en %
Agriculture (1)	1 130	35	1 000	33
Elevage (1)	750	23	280	9
Artisanat (1)	210	7	180	6
Salaires et autres transferts (2)	440	14	500	17
Vente de produits vivriers élaborés (2)	240	10		
Commerce (2)	370	11	1 040	35
Total (compte tenu des revenus des migrations)	3 240	100	3 000	100
Revenus des migrations	1 040	-	320	-
	(5)			

(1) source : enquête par sondage. Pour les revenus migratoires : cf. A. QUESNEL et J. VAUGELADE.. Démographie et migration.

(2) enquêtes ANCEY.

(3) Enquête Service de la Statistique de Haute-Volta : INSEE (à paraître)

(5) Sur ces 1040 frs, 600 sont dépensés dans la localité et 440 sont ramenés en marchandises. Mais pour avoir le véritable "revenu" de la migration, il faudrait déduire de ce chiffre, le coût du voyage de départ en migration, soit environ 60 frs.

Compte tenu de ce que dans l'enquête 1963-64, les revenus provenant des migrations semblent sous estimés (même si à cette époque les migrations n'avaient pas pris l'ampleur qu'elles ont aujourd'hui), et compte tenu des marges d'erreur tenant à ces types d'enquêtes, le rapprochement de ces deux structurés et de leurs chiffres est évident. Il permet d'estimer pour 1972-73 le revenu monétaire par personne et par an (compte-tenu des revenus migratoires), dans les zones de départ autour de 4 000 Frs CFA (1), peut-être en légère augmentation par rapport à ce qu'il était dix années auparavant en francs courants, probablement en stagnation ou même en légère régression calculé en francs constants.

L'enquête de 1963-64 qui comportait un volet d'enquêtes de consommation alimentaire fournit une estimation de l'auto-consommation : 6 500 Frs par personne et par an : cette estimation est certainement sous-estimée puisqu'elle ne comprend pratiquement pas l'auto-consommation en production de textiles et de matériaux (2) de chauffe et de construction ni en artisanats divers (coupe de vêtements, construction, etc...) : elle semble cependant compatible avec les données globales de la comptabilité nationale voltaïque (2). En 1968, pour 4.650.000 habitants présents en milieu rural, la part de la production intérieure provenant du secteur primaire était de 34.400 millions soit 7.400 par an et par habitant.

La comparaison avec le revenu du secteur primaire dans l'enquête 1963-64, compte tenu de l'auto-consommation montre une certaine concordance entre ces données. 7.400 comme moyenne nationale d'après la comptabilité nationale (1968) 7.800 comme moyenne sur l'ensemble du pays Fossi en 1963-64.

L'analyse de ces diverses données concernant les budgets d'exploitation en zones de départ révèle qu'au niveau de leur structure globale, les revenus du secteur primaire c'est à dire le solde entre recettes provenant de l'agriculture et de l'élevage (y compris l'auto-consommation) et ventes de produits des mêmes secteurs, représente les 2/3 du revenu global. (3). Au niveau de leur structure en termes monétaires, par contre, les revenus de ce secteur primaire (solde entre recettes et dépenses dans ce secteur) ne représente qu'1/3 du revenu global (4) : seul, l'exercice d'activités non agricoles (commerce, salaires, pensions et migrations) et un certain endettement permettant d'atteindre le niveau de consommation actuel.

De ce même point de vue, on peut estimer que dans les dernières années, le revenu des migrations fournit selon les régions entre 25 et 35 % des revenus monétaires et entre 10 et 15 % du revenu total (c'est à dire compte tenu de l'auto-consommation) des zones de départ. Cependant, si l'on se réfère à la structure de consommation propre aux revenus migratoires, notamment au caractère "ostentatoire" de certaines dépenses, on mesure à la fois l'importance de ce revenu dans le niveau de vie de ces zones et le faible impact de ce revenu en tant que moyen de développement des forces productives de ces zones.

X

X X

(1) le revenu est légèrement plus faible dans les villages de l'enquête ANCEY : environ 3 700 Frs (cf. la Monnaie Fossi, p. 119).

(2) Comptes économiques de la Haute-Volta, République de Haute-Volta 1971

(3) Données de l'enquête 63-64

(4) Données de l'enquête ANCEY 72-73.

La structure des dépenses des revenus migratoires est extrêmement difficile à saisir de façon globale : argent envoyé ou rapporté, marchandises envoyées ou rapportées peuvent correspondre à des structures de consommation différentes (1) Ici, sera seulement analysée la structure des dépenses effectuées par les migrants au retour au village avec le numéraire qu'ils y ont ramené (2). En effet, d'une part, elles représentent environ 60 % des revenus migratoires ; d'autre part, elles peuvent être considérées comme représentatives d'un certain comportement du migrant à son retour dans sa réinsertion au sein de sa communauté villageoise. D'ailleurs, la ventilation des dépenses de revenus selon différents critères -durée de la migration, ordre de la migration effectuée- montre une remarquable constance dans la structure de ces dépenses de consommation : que le migrant revienne de sa première migration ou de sa troisième ou quatrième migration, qu'il ait passé quelque mois en migration ou qu'il soit resté parti pendant quelques années, ses normes de consommation sont assez semblables ; selon les grands postes, elles sont les suivantes :

Tableau 2.16. : Structures des dépenses du migrant de retour  
(en % de l'argent rapporté)

	Rubrique	%
1	Cadeaux aux parents	10
2	Cadeaux en vue du mariage	9
3	Impôts personnels et familiaux	12
4	achats personnels	34
5	achats de produits vivriers et de matériel agricole	17
6	achat de bétail	7
7	invitations de culture et emploi de main d'oeuvre salariée	1
8	ouverture de commerce : achat de marchandises pour la revente	
9	utilisation à des fins religieuses	1
	<b>Total</b>	<b>100</b>

(1) Une approche globale de la consommation et de ses rapports avec la migration a été faite par G. ANCEY : la monnaie Mossi.

(2) Ces chiffres résultent des interviews faits au cours de l'enquête psychologiques auprès de 304 migrants de retour (P. LESSELINGUE, données économiques).

En premier lieu, ce qui frappe est la proportion élevée d'achats personnels ; environ 1/3 du total de l'argent dépensé. Dans cette rubrique, rentrent les achats fréquents de bicyclettes et de postés à transistor, les achats de vêtements et enfin de menues dépenses correspondant souvent à des cadeaux offerts dans les marchés au retour de migration aux camarades d'âge, aux amis, aux jeunes filles courtisées (bière de mil, galettes, mouchoirs de tête, etc...) (1).

Par rapport à ces sommes relativement importantes, les dépenses effectuées "utilement" pour l'exploitation peuvent sembler assez faibles (rubriques 5, 6, 7) du total de l'argent dépensé, dont la plus grosse part pour l'achat de vivres et la plus faible en dépenses d'investissement en bétail, outillage agricole et main d'oeuvre.

Les cadeaux aux parents -10 %- le paiement des impôts du migrant et éventuellement d'autres membres de sa famille 12 %, pour les cadeaux en vue du mariage -9 %- et les dépenses religieuses représentent la part des dépenses "sociales", pour ainsi "le prix" de la réinsertion du migrant au sein de son groupe familial.

Comme l'ont souligné plusieurs auteurs, notamment S. LALLEMAND et G. ANCEY, le petit commerce sous différentes formes est une des solutions qui s'offrent au migrant de retour pour investir une partie de ses revenus. En effet, la réinsertion du jeune migrant ou du migrant encore jeune dans son village pose de nombreux problèmes. Dans la grande majorité des cas, il n'était pas jusqu'à son départ et il n'est pas à son retour (sauf s'il est revenu pour hériter d'un père ou d'un frère aîné) chef de sa propre exploitation. S'il a moins de 30-35 ans et qu'il n'est pas marié ou marié depuis peu de temps, il peut redevenir l'aide-familial qu'il était avant de partir et reprendre les travaux des champs. Mais fréquemment, soit qu'il veuille repartir en migration dans les mois qui viennent, soit qu'il veuille rester au village jusqu'à ce qu'il puisse devenir autonome économiquement, il va utiliser une partie de l'épargne provenant de sa précédente migration pour acheter soit quelques stocks de petites marchandises, soit quelques têtes de bétail, soit une machine à coudre pour se lancer dans les entreprises commerciales (2).

G. ANCEY a montré l'importance de ces types d'activité qui, dans la plupart des cas, se soldent à plus ou moins long terme par des échecs.

La structure des dépenses de consommation des migrants à leur retour se modifie, en particulier selon l'âge et le statut matrimonial du migrant. Si l'attrait des produits de fabrication industrielle (vélos, transistors), reste très important pour tous les migrants, le migrant marié de plus de 35 ans oriente de façon plus "sociale" et plus productive une partie plus importante -environ 8 %- de ses gains de migration que le célibataire de 25 ans dont la structure de consommation traduit une relative insouciance par rapport à son avenir et le goût de posséder des biens qui lui assurent du prestige auprès de ses camarades et des jeunes filles qu'il courtise.

x

x x

(1) Ces chiffres sont à rapprocher de ceux données pour l'Ouest Mossi en 1970 par J.M. KOHLER, 1972, p. 68, cf. aussi ANCEY, la Monnaie Mossi, p. 149 et suivantes.

(2) SKINNER, 385, Africa et LALLEMAND n. 61-62.

Ces données concernant la structure de dépenses des revenus migratoires permettent de poser de façon plus générale le problème du rôle des migrations au sein des systèmes socio-économiques voltaïques.

En premier lieu, le contraste entre l'importance des dépenses de caractère "ostentatoire" à laquelle se livrent les migrants à leur retour - bicyclettes, transistors, vêtements de coupe européenne en tergal, bière de mil, etc... - et la relative faiblesse des dépenses d'investissement productif dans l'agriculture, l'élevage et l'artisanat amène à chercher à analyser le rôle des circuits monétaires. Comme l'ont indiqué des auteurs comme SKINNER et S. LALLEMAND et comme l'a démontré G. ANCEY par son analyse des budgets de famille, le montant des masses monétaires manipulées n'est pas proportionnel au statut social de celui qui les manipule, bien au contraire. Ainsi par exemple, les "aînés" tels que les chefs de zaka disposent de revenus monétaires inférieurs à ceux d'éléments plus jeunes, frères cadets, fils mariés. Il existe tout un circuit d'échanges en nature, de revenus en nature et toute une structure de biens de capitaux (possession de gros bétail) qui sont en grande partie liés au statut social et auxquels les cadets n'ont pas accès.

Dans l'idéologie "traditionnelle", le prestige, la possession de certains biens, le contrôle de certains réseaux, par exemple attribution des femmes sont le privilège de certaines personnes précisément situées dans la hiérarchie sociale de la chefferie sans que ces biens et ces pouvoirs passent obligatoirement par les circuits monétaires. Un statut social élevé s'il permet parfois un certain contrôle de petits revenus sous forme de cadeaux divers et de prestations ne passe pas obligatoirement par ces circuits (1).

L'analyse de l'utilisation des revenus migratoires doit tenir compte de ce contexte socio-économique hérité d'un passé encore très proche et qui reste très vivant dans la réalité villageoise. En effet, ces jeunes hommes rapportent de migrations des sommes bien supérieures aux revenus de leurs aînés, quel que soit le statut de ces derniers : comme le souligne S. LALLEMAND (2).

"Les rapides dépenses de ces garçons de 20 ans s'expliquent aussi autrement : ils rentrent avec des sommes 4 à 5 fois supérieures à celles que leurs pères et leurs frères aînés retirent de leurs travaux annuels. Ainsi généralisée, la détention des gains les plus forts par la couche la moins importante de la population sur le plan social et familial, risquerait de provoquer quelques bouleversements, etca, d'autant plus que l'environnement reconnaît aux adolescents le droit de disposer à leur gré de l'argent qu'ils ont gagné. Alors, en tolérant les achats de biens de consommation, l'entourage incite l'individu à se déposséder très vite de cette supériorité économique acquise à l'étranger et le maintient à sa place dans la hiérarchie lignagère et villageoise".

Dans le même sens, G. ANCEY écrit (3) :

---

(1) ANCEY. Tome 2. p. 105-106.

(2) S. LALLEMAND, p. 85.

(3) ANCEY, tome 1, p. 92.



"Il est souvent fait grief aux migrants de leurs achats de lunettes, chaussures, pantalons, etc... bien à tort car un pantalon, qu'il soit ostentatoire ou non, reste une pièce d'habillement utile, d'une part, d'autre part l'analyse montre qu'ils n'ont pas le choix. Il est faux de dire que les anciens comptent sur cet argent et constatent, impuissants, sa dilapidation en produits et ornements superflus. C'est l'inverse qui serait plutôt réellement choquant, par exemple excéder le niveau normal dans les dons en numéraire (tout bien considéré, ceux-ci dépassent rarement 15 % de l'épargne totale d'un migrant), payer des salariés agricoles, acheter des engrais, rénover l'outillage, ... L'impôt même n'est pas une dépense suffisamment intériorisée par la société pour interdire son règlement, total ou partiel, au moyen de cet argent".

De même, comme le montre G. ANCEY dans son analyse de la structure du capital, l'acquisition du gros bétail est "socialement" interdit aux jeunes migrants : "Exception faite des femmes mariées, on constate que plus régresse le statut social, plus s'accroît la part des cycles et équipements de confort ménager au détriment du seul capital réellement prestigieux : le troupeau. On pourrait d'ailleurs montrer qu'en ce qui concerne le troupeau, plus régresse le statut social, plus s'accroît la part relative des volailles ou petits animaux. A noter également qu'aucun instrument aratoire (charrue, charrette) n'est jamais possédé par des individus n'étant pas au minimum chefs d'exploitations" (1).

Dans le domaine matrimonial, il semble que le rôle des revenus migratoires soit aussi très limité. Les sommes qui y sont d'ailleurs dépensées sont faibles : 9 % de l'argent rapporté au village. Les schémas idéologiques Mossi sont très formels à ce sujet : il ne saurait exister de "vente de femmes" (2) ni donc de prestations matrimoniales dans le cas des mariages selon les coutumes. Les mariages résultent d'une pratique de "petits dons, petits gestes" faits aux aînés des lignages, entre lignages et à l'intérieur des lignages, qui contrôlent la répartition des femmes.

L'obtention d'une épouse correspond à une logique des relations entre cadets et aînés, d'une part, et entre lignages, d'autre part : ils nécessitent moins un important besoin d'argent que de la présence et de l'assiduité auprès des vieux de la part du candidat au mariage. Les résultats de l'enquête sur la pratique matrimoniale montreront ils que l'argent joue un rôle plus important dans le cas du mariage par enlèvement ou du mariage "extra-coutumier" ?

Le caractère souvent dénoncé aujourd'hui comme excessif de dépenses réalisées par les migrants à leur retour auprès de certaines jeunes filles de leur milieu semble correspondre à une relation avant mariage consacrée par la coutume entre un jeune homme et une jeune fille, indéendamment des liens matrimoniaux qu'aura chacun d'eux plus tard avec un autre partenaire : cette institution appelée "rollé" implique de la part du garçon un certain nombre de cadeaux, cola, argent, vêtements auprès de la jeune fille et de certains intermédiaires qui mobilisent de part et d'autre des dépenses monétaires et qui vont croissant au fur et à mesure que les modes venant des villes et de Basse Côte d'Ivoire se répandent (3). "Mais l'aspect économique le plus important de ce type de lien ne réside pas dans ces dons au partenaire ou à des tiers ; c'est le comportement global de la jeunesse, vis-à-vis du travail salarié, ou des biens proposés à l'achat, qui contribue à modifier : c'est beaucoup pour plaire à l'autre sexe que le jeune Mossi affronte les conditions de l'émigration et dépense ses gains en vêtements de type

(1) ANCEY, Tome II, p. 106.

(2) SKINNER, Africa, p. 389.

(3) LALLEMAND, p. 118-125.

européen, en accessoires de prestige, en moyens de locomotion. De même, mais à un niveau plus humble, toute fille cherche à rassembler aux belles que le jeune voyageur a aperçues dans les villes, délaisse les bracelets anciens de cuivre ou de pierre pour les parures de marché et cherche à se procurer pagnes et foulards dont les imprimés soient au goût du jour. De plus en plus ces dépenses sont ressenties comme conditions nécessaires de l'accès au rollêdo et engagent la jeunesse dans un processus d'intégration aux formes européennes de consommation" (1).

On ne fait que constater ici un phénomène bien connu et appelé dans le jargon des économistes : "effet de démonstration" ; par cet "effet", le consommateur d'un pays plus pauvre a tendance à imiter dans ses goûts et donc dans ses dépenses les consommateurs des pays plus riches que le sien.

Cependant, par rapport à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, il est assez remarquable que la diffusion de produits importés reste très limitée. Sur les toits, le chaume garde ses avantages par rapport à la tôle, les articles ménagers métalliques ne remplacent pas partout lesalebasses : l'artisanat reste très vivace dans de nombreux domaines y compris le tissage d'étoffes qui restent très populaires.

Ainsi, migrations et diffusion de produits nouveaux placent les jeunes générations dans un champ de significations économiques différentes mais souvent ces dépenses ostentatoires sont réintroduites selon des canaux traditionnels sans mettre radicalement en cause l'ordre ancien.

D'autre part, SKINNER a fort bien montré les limites de "l'ostentation", son caractère éphémère et dérisoire dans la mesure où ces revenus ont des effets très limités dans le temps : ces dépenses qui sont forcées d'être vite arrêtées ne pourront être reprises que beaucoup plus tard au retour d'une nouvelle migration : "Un migrant de retour est loué pour son voyage et ces louanges servent à valoriser la migration de travail à la fois à ses propres yeux et aux yeux de sa communauté. On s'attend à ce qu'il rende visite au chef qui lui souhaite la bienvenue et à qui il donne un présent et lui apporte des nouvelles des Mossi qui sont dans les contrées où il a séjourné. Le migrant visite aussi les marchés, ces centres de la vie mossi et là il exhibe ces nouveaux vêtements : il est fêté par ses amis et en retour, il leur donne des cadeaux de monnaie, de cola et de bière de mil. Il distribue aussi des largesses aux griots qui l'accompagnent dans son tour des marchés, chantant ses éloges et ceux de ces ancêtres. Les parents du migrant montrent par leurs nouveaux vêtements et présents qu'ils ont aussi profité de son absence. Néanmoins, la migration est trop banale dans la société mossi pour que celui qui revient occupe très longtemps le devant de la scène. Comme le temps passe, les migrants sont réabsorbés dans la vie de la communauté. Les vêtements qu'ils ont rapportés deviennent élimés : leurs nouvelles bicyclettes sont échangées contre des plus vieilles plus de l'argent ou du bétail et l'argent durement gagné s'épuise. On ne les distingue plus des Mossi qui n'ont pas migré" (2).

SKINNER en conclut que ces nouvelles normes de dépenses de consommation ne modifient pas les structures sociales et les hiérarchies existantes : "il n'y a pas de moyen pour un migrant d'origine captive, serve ou commune, d'élever son statut social, comme conséquence de son

(1) S. LALLEMAND, p. 125.

(2) SKINNER, p. 69.

voyage en migration... La migration n'a pas apporté beaucoup de changements au sein de la structure en classes de la société Mossi". (1)

Le développement du capitalisme agraire et industriel sur les côtes et dans l'arrière pays du golfe du Bénin au Chana d'abord, en Côte d'Ivoire ensuite, expliqua aisément la demande de main d'oeuvre en provenance de Haute-Volta.

Du côté de l'offre, c'est à dire, des zones de départ, les classes d'âges d'hommes de 15 à 35 ans, bien qu'elles représentent par excellence la main d'oeuvre la plus "active" sont en fait des classes dont les systèmes socio-économiques Mossi et Bissa peuvent au moins partiellement se passer, sans que la reproduction de ces systèmes semble définitivement compromise.

Les raisons de ce phénomène se situeraient à la fois au niveau économique et au niveau sociologique. Du point de vue économique, les migrations qui signifient une raréfaction de la main d'oeuvre est compensé au moins partiellement, d'une part par le fait que les migrants sont aussi des bouches en moins à nourrir, d'autre part, même s'ils n'envoient ou ne rapportent que de faibles sommes d'argent à leur groupe familial, ces sommes représentent cependant, compte tenu du très faible niveau des revenus, un appoint qui n'est pas négligeable, en moyenne environ 10 % à 15 % du revenu global. Enfin, dans les zones démographiquement les plus denses où la rareté des terres augmente au rythme de l'accroissement naturel de la population, les départs en migration de longue durée, semi-définitives ou définitives, des hommes mariés emmenant avec eux épouses et enfants représentent une diminution de la pression sur la terre.

Les systèmes de production des zones de départ se reproduisent-ils en dépit du développement des migrations affectant une proportion croissante de main d'oeuvre active ?

En fait, si ces systèmes semblent se reproduire, ils le font mal, dans un certain dénuement et dans l'appauvrissement des rapports socio-économiques. Encore plus qu'autrefois ils sont sensibles aux irrégularités climatiques, en particulier aux séries de périodes de sécheresse, comme l'exemple des famines de ces dernières années l'a malheureusement montré. A la période précoloniale, le travail des jeunes, aujourd'hui absents en migration, était utilisé pour produire un surplus qui était utilisé, d'une part, à la sécurité du ravitaillement par le stockage des vivriers, d'autre part, à l'achat de troupeaux et de captifs dont l'accumulation renforçait le potentiel économique du groupe et le pouvoir de son chef : une partie de ces surplus était prélevée par la chefferie (détenteurs du "nam") pour l'armement de leurs troupes (armes, munitions et chevaux) et pour toutes autres dépenses de prestige liées à la hiérarchie.

Au fur et à mesure qu'elles se développèrent les migrations ont peu à peu contribué à amenuiser ces surplus ; une plus grande instabilité de la production vivrière et l'affaiblissement du pouvoir économique des chefferies en ont été les principales conséquences. Pourtant, certaines des caractéristiques essentielles de ces systèmes sont restées presque inchangées : les rapports de production de type précapitaliste impliquant l'inaliénabilité de la terre et la quasi-absence de salariat se maintiennent ; la production de subsistance complétée par une densité relativement élevée d'échanges intra et intervillageois reste prééminente.

(1) SKINNER, p. 394 et 397.

D'autre part, patriclans et chefferies restent l'armature d'une certaine organisation sociopolitique et économique. En l'absence de véritables prestations dotales, l'attribution des épouses reste au moins partiellement le privilège des aînés de clans et des chefs. D'autre part, on a vu que ces derniers profitaient aussi des règles de répartition de la descendance à l'intérieur des unités sociales dont ils gradent un certain contrôle pour renforcer la main d'oeuvre de leurs exploitations.

Les jeunes qui entrent dans le processus migratoire en faisant une série de migrations successives poursuivent pendant ce temps leur existence sur deux plans : en migration ils participent du monde capitaliste, généralement en tant que salarié ou commerçant ; de retour au village, ils gardent tant qu'ils ont encore des économies des normes de consommation qu'ils rapportent de migration et qui, par rapport aux normes villageoises, peuvent être considérées comme "ostentatoires". Mais leurs tendances à contester l'autorité de leurs aînés sont relativement modérées dans la mesure où ces derniers les laissent consommer comme ils l'entendent la plus forte proportion de leurs revenus migratoires, à condition toutefois que cette consommation n'interfère pas avec l'ordre "traditionnel" dans la mesure aussi où ils doivent le plus souvent passer par les aînés pour se procurer une épouse.

De ce point de vue, on peut avancer à titre d'hypothèse que les migrations tendent paradoxalement à consolider les systèmes socio-économiques dans les zones de départ. En effet, en plus de l'exode des scolarisés, ce sont les éléments les plus jeunes et les plus dynamiques qui partent ou surtout s'installent en ville en Haute Volta ou à l'étranger et y réussissent à s'y créer des situations prospères. Dans de nombreux cas, il est en effet plus facile pour un voltaïque de "réussir" en Côte d'Ivoire par exemple, qu'au village en Haute Volta : les possibilités économiques y sont sensiblement plus nombreuses et plus diversifiées (emplois salariés, plantations de café et de cacao, entreprises commerciales et artisanales, etc...), les contraintes sociales et économiques des aînés (redistribution et entr'aide au sein du patri-clan) y sont plus faibles. Ce sont ces mêmes éléments qui pourraient, s'ils restaient au village, contester l'autorité socio-politique des aînés et des chefs et se sensibiliser aux problèmes de développement : promotion rurale, diffusion de nouvelles cultures et de nouvelles techniques culturelles.

D'autre part, on a vu que ces migrations semi-définitives ou définitives freinaient l'augmentation de la pression démographique sur les terres dans les zones les plus peuplées, pression dont des économistes comme BOSERUP ont montré qu'elle était un facteur déterminant dans la transformation des techniques culturelles et des paysages agraires.

Sur un plan purement social enfin, l'absence des migrants qui sont, pour la plupart, des cadets, sans rôle social bien précis, représente une moindre demande sur la quantité de femmes disponibles, moindre demande dont on peut se demander si les aînés ne profitent pas pour augmenter leur taux de polygamie et aussi une moindre pression sur les processus de sécessions et de scissions de zaka dont on a vu qu'elles sont redoutées justement par les aînés dans la mesure où elles représentent une diminution de la main d'oeuvre disponible des exploitations et des zaka et donc une baisse de la production vivrière.

Enfin, pour tous ceux, la majorité, - environ les 2/3 - qui à la fin de leurs cycles migratoires reviennent s'installer définitivement au village, le retour implique une réinsertion dans le mode de vie villageois. Selon le statut social plus ou moins favorable hérité de ses ancêtres, l'ex-migrant qui a été un "cadet" va peu à peu au fil des années acquérir la position d'"aîné" et profiter des avantages liés à la séniorité : entre autres, une plus facile accession aux femmes, et des préférences dans la répartition de la descendance, dont on vient de voir qu'elles ont pour effet de grossir la main d'oeuvre de son exploitation. De cette main d'oeuvre jeune et dépendante va se détacher un nouveau contingent de migrants et un nouveau cycle migratoire va atteindre la génération des garçons de vingt ans.

Certes, il ne saurait être question de sous-estimer l'impact des migrations sur le devenir des sociétés paysannes voltaïques enquêtées (1). En effet, s'il nous a semblé que leurs systèmes socio-économiques se reproduisaient, ils ne le faisaient que dans un certain appauvrissement, au sens économique de ce mot mais aussi de façon plus large dans le sens d'un appauvrissement de la texture des rapports entre individus et groupes sociaux. A la limite, on peut même se demander s'il n'existe pas des seuils que l'on pourrait mesurer en terme de taux de migration au delà desquels les structures économiques et sociales ne puissent plus se reproduire.

Certes, il semble que la plupart des régions étudiées n'en sont pas encore arrivées à ce point. Par contre, il existe aujourd'hui une tendance très marquée à se créer, derrière le va et vient des migrants, une sorte de complémentarité entre les sociétés de type "industriel" et à "capitalisme agraire" de la Basse Côte et les sociétés rurales voltaïques de type "précapitaliste", complémentarité qui implique d'ailleurs une inégalité croissante entre les unes et les autres.

La presque totalité (3/4) des jeunes voltaïques qui partent en migration, à peine sortis de leur adolescence, va servir de main d'oeuvre largement exploitée (la plupart étant manoeuvres non qualifiés) dans les secteurs modernes de l'économie des pays d'accueil, quitte pour eux par une épargne péniblement accumulée à fournir une aide légère à leurs parents demeurés au village, et, par leurs dépenses, à se faire l'illusion éphémère d'appartenir à une "société de consommation". Pour environ 1/3 d'entre eux, des capacités et qualités diverses leur permettront d'améliorer leur insertion sur les lieux de migration : nantis, soit d'un emploi stable, soit d'une plantation, soit d'un fonds de commerce, ils seront tentés, après avoir amené ou fait venir leurs femmes, de s'installer loin de leur terre natale et d'y faire souche. Pour le reste des migrants (les 2/3), des années passeront, du village en migrations successives : avec l'âge, ils pourront se réinsérer dans leur société d'origine dans un statut qui, par la domination qu'elle leur assure sur les autres couches de la population (femmes, jeunes), leur permettra de perpétuer dans des conditions pas trop défavorables la société qui leur a été transmise par leurs ancêtres et à laquelle ils sont naturellement si attachés.

---

(1) Sur le plan religieux notamment, l'impact des migrations est sûrement très important : cf. Annexe A.

Annexe A. Progression du Christianisme et de l'Islam de 1961 à 1973  
(en % de la population de sexe masculin)

Ensemble de la zone		Animisme	Christianisme	Islam	dont			T	
					Khadrya	Tidjane	Hanalis-te		
Ensemble de la zone	1961	74	3	23	7	10	5	1	100
	1973	61	7	32	8	10	10	4	100
Yatenga	1961	58	2	40	7	20	11	2	100
	1973	28	4	68	9	30	9	10	100
Kaya	1961	77	2	21	5	12	4	-	100
	1973	70	3	27	4	9	12	2	100
Koudougou	1961	90	2	8	1	4	2	1	100
	1973	82	6	12	2	2	3	5	100
Ouagadougou	1961	75	5	20	7	6	4	3	100
	1973	62	10	28	9	7	7	5	100
Koupela	1961	77	6	17	7	8	2	-	100
	1973	68	10	22	8	4	9	1	100
Bissa	1961	70	4	27	10	4	13	-	100
	1973	53	6	31	21	4	10	6	100

Annexe B.

L'enquête par sondage permet d'apporter quelques données sur les structures sociales du pays Mossi pour l'ensemble de la zone :

- l'effectif moyen du village (dans sa définition administrative) est de 850 personnes.
- l'effectif moyen du quartier est de 105 personnes soit en moyenne 8 quartiers par village et 11,5 zaka par quartier.
- l'effectif moyen du budu qui est l'unité sociale de parenté - patrilignage - répartie sur un ou plusieurs villages est de 150 personnes (y compris les absents en migration).

Ramenée aux principaux groupes socio-ethniques, la composition de la population étudiée est la suivante :

Naba et Nabissi	18	Sikobse	6
Nakomse	16	Poise	2
Talsé	6	Sanba	
Nyoniose	17	"Forgéron"	5
Fulsé...		Yarcé	10
Tansoba,	5	Silmi Mossi	2
		Divers	3
		Bissa	10
			<hr/>
			100

Eléments de bibliographie

---

- G. ANCEY. La monnaie Mossi, un pouvoir non-libératoire de règlement.  
ORSTOM, 1974 (mentionné comme Tome I dans le présent rapport).
- G. ANCEY. Facteurs et systèmes de production dans la Société Mossi  
d'aujourd'hui. Migrations, travail, terre et capital.  
ORSTOM, 1974. (mentionné comme Tome II dans le présent  
rapport).
- G. BALANDIER Anthro-po-logiques.  
P.U.F. Paris, 1974.
- J.L. BOUTILLIER.  
Les structures foncières en Haute-Volta. Etudes Voltaïques  
Ouagadougou n° 5, 1964.
- DENIEL R. De la savane à la ville.  
Aubier, Paris, 1968.
- DELOBSOM DIM.  
L'empire du Mogho-Naba. Coutumes des Mossi de la Haute-  
Volta.  
Paris, 1932.
- J.M. KOHLER. Activités agricoles et changements dans l'Ouest Mossi.  
ORSTOM, Paris, 1971.
- J.M. KOHLER. Les migrations des Mossi de l'Ouest.  
ORSTOM, Paris, 1972.
- J.P. LAHUEC. Zaongho en pays Mossi.  
Etudes rurales. Paris, 1970.
- S. LALLEMAND.  
Une famille Mossi.  
Paris. Photocopié. 1972.
- J.Y. MARCHAL.  
Géographie des aires d'émigration en pays Mossi.  
ORSTOM, Ouagadougou. 1974.
- P.T. ROUAMBA.  
Yaoghin en pays Mossi.  
Etudes rurales, Paris 1970.
- SANOGOH G. Les migrations voltaïques.  
Notes et documents voltaïques, CVRS, 1971.



- SKINNER E.P. Labour migration and its relation-ships to social cultural change in Mossi Society.  
Africa, Octobre 1960, volume XXX, n° 4.
- SKINNER E.P. Labour migration among the Mossi of the Upper Volta in H. KUPER Ed. Urbanization and Migration in West Africa University of California 1965.
- SKINNER E.P. Les Mossi de la Haute-Volta.  
Paris, 1972.
- SKINNER E.P. Trade and market among the Mossi people.  
in Markets in Africa, 1962.
- SONGRE A. et SWADOGO J.M.  
Les effets de l'émigration massive des Voltaïques dans le contexte de l'Afrique Occidentale.  
Notes et documents voltaïques, 1972.
- TAUXIER L. Le noir du Soudan.  
Paris, 1912.

- 
- Comptes économiques de la Haute-Volta, 1968  
République de Haute-Volta, octobre 1971
- Haute-Volta 1971-1972  
Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères  
Paris, 1973.

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau</u>	<u>Page</u>
1-1	Distribution des zaksé selon la taille.
1-2	Répartition de la population selon la taille des zaksé.
1-3	Distribution des zaksé selon le nombre des exploitations.
1-4	Distribution des zaksé selon la taille
1-5	Age du chef d'exploitation et taille de l'exploitation
1-6	Polygamie selon l'âge
1-7	Situation matrimoniale du chef d'exploitation et taille de l'exploitation
1-8	Polygamie et statut social
1-9	Statut social et taille de l'exploitation
1-10	Nombre moyen d'aides-familiaux agricoles par chef d'exploitation
1-11	Distribution des exploitations selon l'âge de leur chef et leur effectif en hommes actifs.
1-12	Répartition des exploitations selon le type
1-13	Composition moyenne de l'exploitation
1-14	Conditions d'accession au statut de chef d'exploitation selon les régions
1-15	Distribution des chefs d'exploitation selon l'âge auquel ils ont acquis l'indépendance économique
1-15-bis	Répartition des hommes de plus de 15 ans selon le statut socio-économique
1-16	Statut matrimonial et statut socio-économique selon l'âge
1-17	Depuis combien d'années la zaka est construite
1-18	Parenté du chef de zaka actuel par rapport au constructeur de la zaka
2-1	Activité des chefs d'exploitation
2-2	Répartition des commerçants selon leur principale activité
2-3	Forme d'habitat et taille de la zaka
2-4	Valeur de l'équipement agricole et taille de l'exploitation
2-5	Valeur de l'équipement non agricole et taille de l'exploitation.
2-6	" " " (en Frs par personne)
2-7	Degré d'auto-suffisance en céréales des exploitations selon les régions.
2-8	Répartition des exploitations selon leurs positions vendeuses et/ou acheteuses de céréales.
2-9	Migrations des hommes mariés.
2-10	Bilan global de la population sur 12 ans
2-11	Paiement de l'impôt et revenus des migrations
2-12	Classement des revenus servant à payer l'impôt selon la fréquence de citation
2-13	Epargne globale des migrations
2-14	Essai de bilan économique partiel
2-15	Structure des dépenses monétaires dans les zones de départ
2-16	Structures des dépenses du migrant de retour

Annexe A Progression du christianisme et de l'Islam de 1961 à 1973.

EVOLUTION RECENTE ET BILAN ACTUEL DES MIGRATIONS DE TRAVAIL

LES MIGRANTS ET LA SOCIETE MOSSI

Fascicule 1

Pages

- <u>INTRODUCTION</u> (G. REMY) .....	2
- <u>LES MOUVEMENTS DE POPULATION MOSSI</u> <u>DEMOGRAPHIE ET MIGRATION</u> (A. QUESNEL et J. VAUGELADE)	
Avertissement .....	5
1 - <u>PRESENTATION DE L'ENQUETE</u>	
1.1 Méthodologie : l'enquête renouvelée .....	6
1.2 Zone couverte par l'enquête .....	6
1.3 Effectifs enquêtés .....	8
1.4 Les questionnaires .....	10
1.5 Typologie des déplacements .....	12
1.6 Définitions des situations de résidence .....	14
2 - <u>DEMOGRAPHIE DU PAYS MOSSI</u>	
2.1 Bilan entre 1961 et 1973 .....	16
2.2 Le mouvement naturel .....	17
2.3 Etude de la pyramide des âges : une surmortalité féminine ? .....	18
2.4 Les absents pour motifs divers .....	25
3 - <u>LES MIGRATIONS DE TRAVAIL</u>	
3.1 Définitions .....	28
3.2 Le développement des migrations de 1961 à 1973 .....	28
3.3 Structure par âge des migrants absents .....	30
3.4 Incidence sur la pyramide des âges .....	33
3.5 Taux d'absence .....	36
3.6 Les migrations d'hommes mariés .....	39
3.7 La vie migratoire .....	44
3.8 Les relations entre les migrants et leurs familles .....	52
3.9 La mesure du degré d'installation .....	55
3.10 Régions d'origine et lieux de destination .....	59

4 - <u>LES MIGRATIONS DE TRAVAIL IVOIRIENNES</u>	
4.1 Les départs et les retours .....	62
4.2 Durées de migration .....	66
4.3 Les conditions de départ .....	73
4.4 Activités, salaires et localisation .....	77
4.5 Les installations .....	91
5 - <u>LES MIGRATIONS DE TRAVAIL GHANEENNES ET INTERIEURES</u>	
5.1 Migrations ghanéennes .....	95
5.2 Migrations intérieures .....	105
6 - <u>L'EPARGNE INDIVIDUELLE DES MIGRANTS</u>	
6.1 Définitions .....	107
6.2 Les envois d'argent .....	112
6.3 Epargne rapportée .....	114
6.4 Estimation du nombre annuel de visite .....	119
7 - <u>LES IMMIGRATIONS ET LES EMIGRATIONS</u>	
7.1 Bilan migratoire .....	121
7.2 Les émigrations matrimoniales .....	122
7.3 Les émigrations sociales .....	123
7.4 Les émigrations agricoles .....	124
8 - <u>BILAN DES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR DU PAYS MOSSI</u>	
8.1 Confrontation des diverses sources .....	131
8.2 Résultats .....	137
8.3 Conclusion .....	142
Liste des figures .....	144
Références bibliographiques des ouvrages cités .....	146
- <u>DONNEES ECONOMIQUES CONCERNANT LES MIGRATIONS DE LA MAIN D'OEUVRE</u> <u>VOLTAIQUE (J.L. BOUTILLIER)</u>	
I - AVANT-PROPOS .....	149
II 2.1. Unité de résidence et unité de production : la zaka et l'exploitation .....	151
2.2. Organisation socio-économique et migrations .....	164
III 3.1. Données économiques sur les zones de départ .....	171
3.2. Migration et économie des zones de départ .....	176
Annexe A. ....	200
Annexe B. ....	201
Eléments de bibliographie .....	202
Liste des tableaux.....	204

**République de Haute-Volta**  
**Ministère du Travail et de la Fonction Publique**

**République Française**  
**Ministère de la Coopération**

**ENQUÊTE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR  
DU PAYS MOSSI (Haute-Volta)**

**II**

**LES MIGRATIONS DE TRAVAIL MOSSI**

**Evolution récente et bilan actuel des migrations de travail**  
**Les migrants et la société mossi**

1975



**Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer — OUAGADOUGOU**

**fascicule 1**

UNESCO Fonds Documentaire